



Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars

Affiliée à la Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes

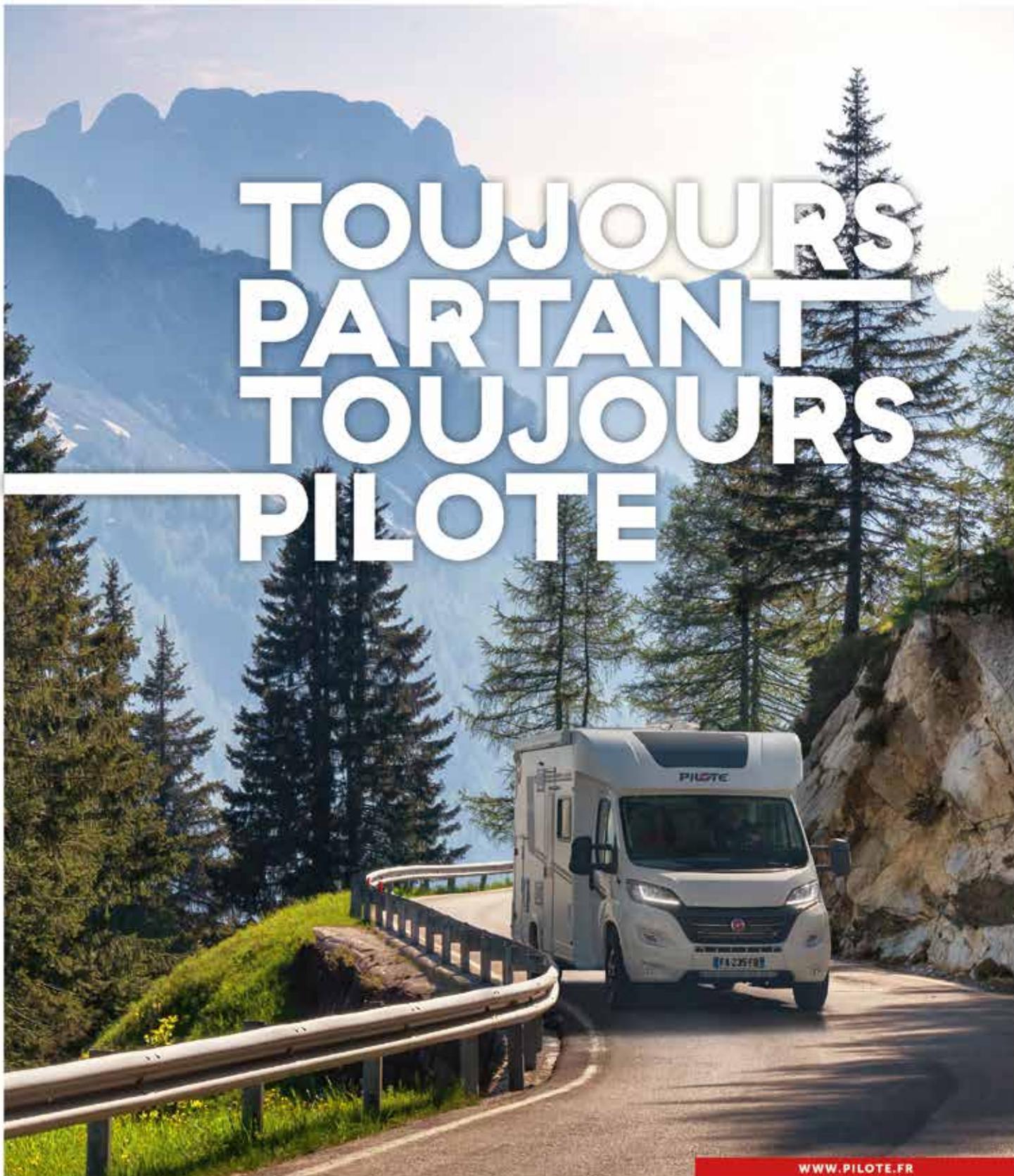


Vadrouille en camping-car



Mars 2023 - n°61

TOUJOURS PARTANT TOUJOURS PILOTE



WWW.PILOTE.FR

La vie est un saut dans l'inconnu. Chaque journée est une surprise, pour qui veut la saisir. Depuis 1962, Pilote vit intensément cette aventure à vos côtés.

Toujours à votre écoute : Profilés ou intégraux, compact ou grand confort, les centaines d'options vous offrent le camping-car dont vous rêvez. **Toujours soucieux de votre bien-être** : Des aménagements intérieurs bien pensés et parfaitement ergonomiques sont notre marque de fabrique. Grâce à une grande habitabilité, une qualité de finition et une parfaite isolation de la cellule, voyagez été comme hiver. **Toujours plus loin** : Testé sur la plus exigeante piste d'Europe et présent dans toute l'Europe avec un très large réseau labellisé, Pilote vous accompagne dans vos envies de dépaysement.

Maintenant c'est à vous de décider où vous voulez aller et ce que vous voulez vivre. Nous sommes prêts. Et vous ?

PILOTE

Sommaire

Fédération

Le mot du Président	3
Organigramme de la FFACCC	5
Liste des Associations et Clubs	13
Implantation des Associations et Clubs	17

Sorties

Week-end pêche à la truite	18
Camping des Oliviers à Oraison	20
Balade Charentaise	22
Parc Canadien Muchedent (76)	24
Pêche à pied dans le Morbihan	26
Festival Spectacles du Monde	29
Les nuits de Sologne à Lamotte Beuvron (41)	30
Circuit Gironde - Nord des Landes	33
Sortie Parc Exotica et Vendanges	40
Saintes Maries de la Mer	43
Forum des Voyages	46
Les féeries de Noël	48

Comptes rendus

Procès-verbal du CA de la FFACCC	50
Procès-verbal de l'AGO de la FFACCC	55
ZFE : verbalisation des vieux véhicules en 2024	57
Circulaire de 1985 par le CLC	58
Rallye promenade Grand Tour de l'Aude 2022	63
Séjour aux Saintes Maries de la Mer	66
Forum des Voyages à Saint Amand Montrond	71
Fête des Lumières 2022 à Lyon	76

Informations

La FFACCC et la grande famille des camping-cars	78
Newsletter novembre/décembre 2022	79
Les campings-caristes du Grand Sud à l'Estive	85
Conférence de presse du 16/01/2023	88
Festival Mondial du Rugby Amateur	91
Recettes de cuisine	92
Conditions générales de vente	94
Sorties des clubs 2022	95

A qui s'adresser ? Fédération : vos interlocuteurs

• PRÉSIDENT

Patrick Lablanche - E-mail : president.ffaccc@gmail.com

• VOYAGES

Danielle Roziau - Tél. : 06 75 54 31 05 - E-mail : daniellefac@orange.fr

• PROTECTION JURIDIQUE

Géralde Martin - Tél. : 06 70 29 31 73 - E-mail : gerald.martin32@orange.fr

• RÉDACTION VADROUILLE

Claudine Cousin - Tél. : 06 79 20 59 95 - E-mail : claudinecous1@gmail.com

• SALON DU BOURGET

Jean-Claude Mouffle - Tél. : 06 59 84 83 08 - E-mail : ffaccc.salon@gmail.com

VADROUILLE EN CAMPING-CAR N°61

Édité par : EDITIONS DYK - 12, avenue du 8 Mai 1945

95200 Sarcelles - Tél. : 01 39 91 87 88

Directeur de la publication : Yves CHEMAMA

Conception et réalisation : Eric DUFOUR

Impression : Graficas Print

Rédaction : Fédération Française des Associations

et Clubs de Camping-Cars

Claudine COUSIN

3 rue Danton - 92240 MALAKOFF

Numéro VERT : 0800 800 158

Internet : www.ffaccc.info

Facebook : <https://www.facebook.com/ffaccc/>

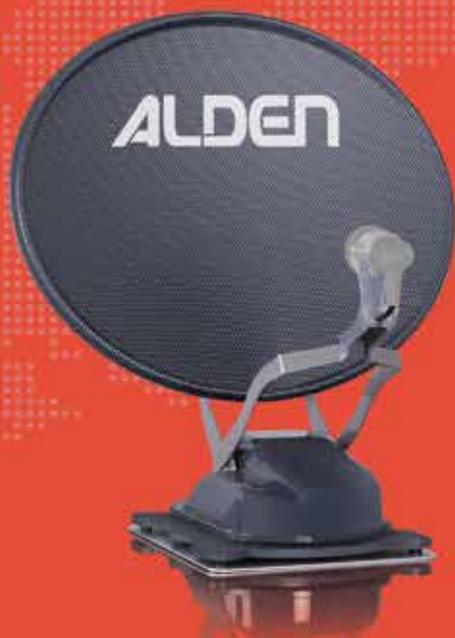
Immatriculation agence de voyages N° IM 075100284

Assurance : MACIF N° 15195976

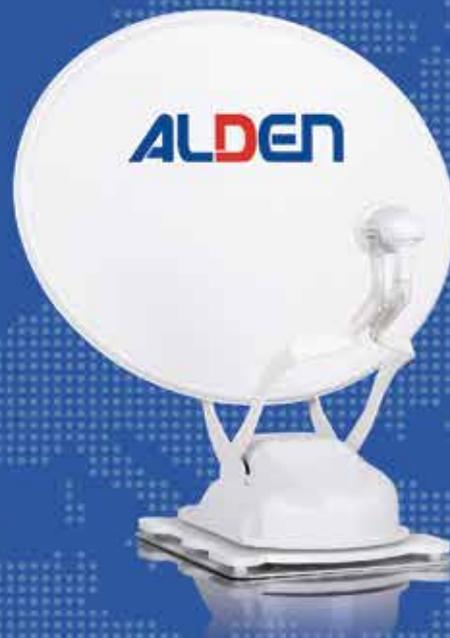


ONELIGHT EVO@ HD 4G/5G-LTE

la référence pour le fourgon et le camping car!



Onelight EVO@
60 Platinum HD
4G/5G-LTE



Onelight EVO@
60 Ultrawhite
4G/5G-LTE

- Hauteur repliée 16 cm
- Antenne 4G/5G-LTE intégrée
- Disponible en versions Ultrawhite ou Platinum
- Platine spéciale fourgon & camping-car de série
- Faible consommation d'énergie
- Options principales :
 - LNB Twin
 - SKEW Auto GPS single ou twin

4G/5G-LTE

Surfer sur internet en toute liberté!

Intégrée aux antennes Sat ALDEN HD, l'antenne 4G/5G-LTE ALDEN permet de bénéficier à la fois de la réception satellitaire en Europe et de la possibilité de surfer* sur internet@ via la 4G/5G-LTE.

JE PILOTE MON ANTENNE AVEC :



Démodulateur SATMATIC HD FRANSAT/TNTSAT Auto
Spécialement conçu pour les véhicules de loisirs, sans doute le meilleur démodulateur du marché. Ses spécifications en font un produit exclusif: Alden est le seul fabricant d'antennes par satellite pour camping-car à développer ses propres démodulateurs et TV AIO certifiés, avec pilotage intégré.

SMART TV AIO® HD Satmatic Fransat Auto

Conçue exclusivement pour le camping-cariste et entièrement développée par ALDEN, SMART TV AIO HD Satmatic Fransat est le seul téléviseur intégrant les trois fonctions : pilotage, internet et réception (terrestre et satellitaire). Évolutif, AIO est pour longtemps la façon la plus simple de regarder la télévision par satellite. Existe en 19", 22", 24".

OPTION PRINCIPALE :



SKEWMATIC GPS
Système hybride permettant d'optimiser automatiquement la polarisation du LNB afin de bénéficier d'une réception optimisée même dans des conditions dégradées.



TWIN LNB
Permet de regarder différents programmes sur deux TV en même temps.



Platine d'adaptation pour fourgon de série
Pour une installation optimale sur le toit du fourgon.

Onelight EVO@ 60 Platinum HD 4G/5G-LTE : LxPxH: 68x60x15 cm/7,7 kg.
Onelight EVO@ 60 Ultrawhite HD 4G/5G-LTE : LxPxH: 68x60x15 cm/7,7 kg.

*Sous réserve de la qualité du signal dans la zone couverte par la 4G/5G-LTE, d'un abonnement data adapté et d'un routeur Wifi ad hoc (Routeur WIFI et carte SIM non fournis).

ALDEN



Chers amis camping-caristes,

L'année 2022 nous a permis de retrouver notre forme de liberté. La situation internationale nous a mis quelques barrières qui ne nous ont pas empêché de voyager pour la plupart d'entre nous.

J'ai une pensée pour notre ami Christian CASTEL, Président de PCA qui nous a quittés en cette fin d'année et qui est resté dévoué à son club jusqu'au bout.

Le Comité exécutif m'a renouvelé sa confiance à la tête de notre association. Je tiens à remercier les équipes en place, qui chaque jour font preuve d'un total dévouement pour que notre Fédération fonctionne et grandisse. Nous avons renforcé le comité exécutif d'un membre supplémentaire et nous souhaitons renforcer la commission trésorerie par un comptable suppléant. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. Notre Fédération ne fonctionne à ce jour qu'avec des bénévoles.

Au moment où j'écris cette lettre, nous n'avons pas réussi à trouver un assureur qui veuille bien répondre à nos attentes en matière d'assurance voyage, spécifique à notre mode de déplacement. Nous continuons à chercher.

Je tiens personnellement à ce que soit remerciée, à travers notre Vadrouille, toute l'équipe du CC18C et surtout son Président pour l'excellent dévouement et la disponibilité dont ils ont fait preuve pour l'organisation du forum à Saint Amand Montrond. La fréquentation de ce forum a pâti des problèmes liés au carburant. Nous comptons sur tous pour que le forum 2023 à Saint Méen le Grand en Bretagne soit un succès.

La fin d'année a vu l'arrivée d'un nouveau club vendéen, et ce début d'année 2023 voit l'arrivée de plusieurs clubs pour lesquels vous serez mis au courant certainement avant la parution de ce Vadrouille. Nous devons renforcer notre Fédération pour être le plus représentatif possible auprès des instances administratives et politiques.

A très bientôt sur les routes

Amitiés camping-caristes

Patrick LABLANCHE

Président de la FFACCC

TELECO Group



Technologie et Confort



Système de satellite



Équipement de télévision



Batteries Ions de Lithium



Générateurs



Système de climatisation



Wifi Router 4G



www.telecogroup.fr

SERVICE COMMERCIAL Jean-Philippe Bleys
Tél: 02 48 58 03 67 Fax: 02 48 58 35 85 - teleco.telair@bleysetd.com
SERVICE TECHNIQUE • Tél. 06 83 31 44 05 ou 04 75 08 28 25
e-mail: techmobile@orange.fr

TELECO SAS 3, impasse des Iles
ZA La Maladière - 07300 St Jean de Muzols - France -
Tél. 04 75 08 49 17 Fax 09 70 32 83 00
e-mail: contact@telecogroup.fr

ORGANIGRAMME DE LA FFACCC

Comité Exécutif

Bureau



Patrick LABLANCHE

Président de la FFACCC

Siège dans toutes les commissions

Tél : 06 82 80 87 52

president.ffaccc@gmail.com



Marie Madeleine COUTURIER

Vice-Présidente / Secrétaire Générale

**Juriste / Conseils pour la création de Clubs
et d'aires d'accueil pour camping-cars**

Tél : 01 64 98 52 13 / couturier.m@neuf.fr



Daniel COLLOMBET

Vice-Président / Trésorier

Tél : 03 21 71 04 33

tresorier.ffaccc@gmail.com



Jean-Pierre RUELLÉ

**Responsable de la communication
Relation avec les médias**

Tél : 07 68 66 01 13

communication.ffaccc451@gmail.com



Roland KRATTINGER

Adjoint à la communication

Tél : 06 08 53 08 52

communication.ffaccc451@gmail.com



Bernard DÉPIERRE

**Responsable de la mise à jour du Site
Internet Gestion de la base en ligne**

Tél : 06 08 65 03 60

sites.ffaccc@gmail.com



Jean-Claude MOUFFLE

Responsable Salons-Forum-Voyages

Tél : 06 69 84 83 08

ffaccc.salon@gmail.com

sortiesouvertes.ffaccc@gmail.com



Danielle ROZIAU

Responsable Partenaires

Tél : 06 75 54 31 05

partenaires.ffaccc@gmail.com

ORGANIGRAMME DE LA FFACCC

Composition du Conseil d'Administration :

Les 8 membres du Comité Exécutif + les 32 Présidents de Clubs et des responsables de communication

La COMMISSION COMMUNICATION



Jean-Pierre RUELLÉ

Responsable de la communication
Relation avec les médias

Tél : 07 68 66 01 13
communication.ffaccc451@gmail.com



Roland KRATTINGER

Adjoint à la communication

Tél : 06 08 53 08 52
communication.ffaccc451@gmail.com



Joël DUPUY

Webmaster
Gestion page Facebook

Tél : 06 81 33 44 81
sites.ffaccc@gmail.com



Claudine COUSIN

Rédactrice de Vadrouille

Tél : 06 79 20 59 95
claudinecous1@gmail.com



Roland GUEBEY

Conceptions graphiques

Tél : 06 60 17 51 41
Communication.ffaccc451@gmail.com



Bernard DÉPIERRE

Internet
Gestion base en ligne

Tél : 06 08 65 03 60
Communication.ffaccc451@gmail.com

La COMMISSION INFORMATIQUE



Bernard DÉPIERRE

Responsable de la commission

Tél : 06 08 65 03 60
sites.ffaccc@gmail.com



Joël DUPUY

Webmaster
Gestion page Facebook

sites.ffaccc@gmail.com



Jean Claude MOUFFLE

Membre

sites.ffaccc@gmail.com

LIBRE
D'ÊTRE
VOUS
EN
BAVARIA



SUIVEZ TOUTES VOS INSPIRATIONS

Un camping-car Bavaria, c'est un compagnon de route, confortable, pratique, robuste, pour vous accompagner dans toutes vos envies d'évasion.

Sa marque de fabrique c'est un mobilier contemporain au service de votre confort. **Son atout majeur**, la qualité de son isolation qui vous offrira des opportunités de voyages inoubliables. **Sa particularité**, une très large gamme de véhicules et de nombreuses options pour personnaliser votre camping-car selon vos goûts et votre manière de voyager.

A découvrir dès aujourd'hui en concession ou sur le site internet !



BAVARIA

ORGANIGRAMME DE LA FFACCC

La COMMISSION TRESORERIE



Daniel COLLOMBET

Responsable de la commission

Vice-Président / Trésorier

Tél : 03 21 71 04 33
tresorier.ffaccc@gmail.com



Laura LABLANCHE

Comptable



Janine AUDERSET

Vérificatrice des comptes



Pierre ARGENTIN

Vérificateur des comptes

La COMMISSION VOYAGES -SALONS - FORUMS



Jean Claude MOUFFLE

Responsable de la commission

Tél : 06 59 84 83 08
ffaccc.salon@gmail.com
sortiesouvertes.ffaccc@gmail.com



Christian DUNAND

Voyages à l'étranger



Monique BIANCHI

Membre



André GRUNEWALD

Adjoint salon



Marie-Christine VOINCHET

Membre



Jean-Paul SILVESTRI

Adjoint salon

DES PERSPECTIVES

GRANDIOSES

TENTEZ L'EXPÉRIENCE



LA STRADA est synonyme de camping-cars compacts aux qualités exceptionnelles. Nos trois gammes AVANTI, REGENT et NOVA répondent aux exigences les plus diverses. Pensées jusqu'au moindre détail et personnalisées selon vos souhaits, LA STRADA : la perfection pour une détente totale !

WWW.LASTRADA-MOBILE.DE

ORGANIGRAMME DE LA FFACCC

La COMMISSION JURIDIQUE et ADMINISTRATIVE



Marie Madeleine COUTURIER

Responsable de la commission
Vice-Présidente / Secrétaire Générale
Juriste
Conseils pour la création de Clubs et
d'aires d'accueil pour camping-cars
Tél : 01 64 98 52 13



Géralde MARTIN

Responsable de la Protection juridique
Tél : 06 70 29 31 73
geralde.martin32@orange.fr



Annick MARCETTEAU

Relation avec ATOUT FRANCE

La COMMISSION PARTENAIRES



Danielle ROZIAU

Responsable de la commission
Tél : 06 75 54 31 05
partenaires.ffaccc@gmail.com



Daniel COLLOBET

Edition papier du guide des
partenaires



Bernard DÉPIERRE

Gestion de la Base partenaires sur le
site Internet



**Annick
MARCETTEAU**

Membre



Fernand ROZIAU

Membre



Daniel RICHAUD

Membre



Mireille FRANCHET ROUGET

Membre



Erick COLOMBÉ

Membre

Secrétariat FFACCC
contact@ffaccc.info



0800 800 158
Appel GRATUIT

EXPO
Camping-Cars

JEANNIOT
LOISIRS
Vesoul



DEVIENNENT


LIBERTIUM
EST



LE SPÉCIALISTE DU VÉHICULE DE LOISIRS

CAMPING-CARS • FOURGONS • VANS • CARAVANES

Nos 15 concessions vous accompagnent dans **votre projet de A à Z,**
grâce à un panel de services complet **100% camping-cars !**

LOCATION

evasia

Location de
camping-cars,
fourgons et vans

**VENTE &
FINANCEMENT**

Des services
sur mesure pour
correspondre
à votre budget

**RACHAT
IMMÉDIAT**

Confiez-nous la
reprise de votre
ancien véhicule !

**SAV &
ATELIERS**

Réparation
et entretien
toutes marques.

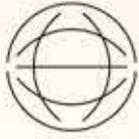
**MAGASINS
D'ACCESSOIRES**

Profitez d'un
large choix
d'accessoires

PLUS D'INFORMATIONS SUR **LIBERTIUM.FR**

Liste des Associations et Clubs Membres de la FFACCC

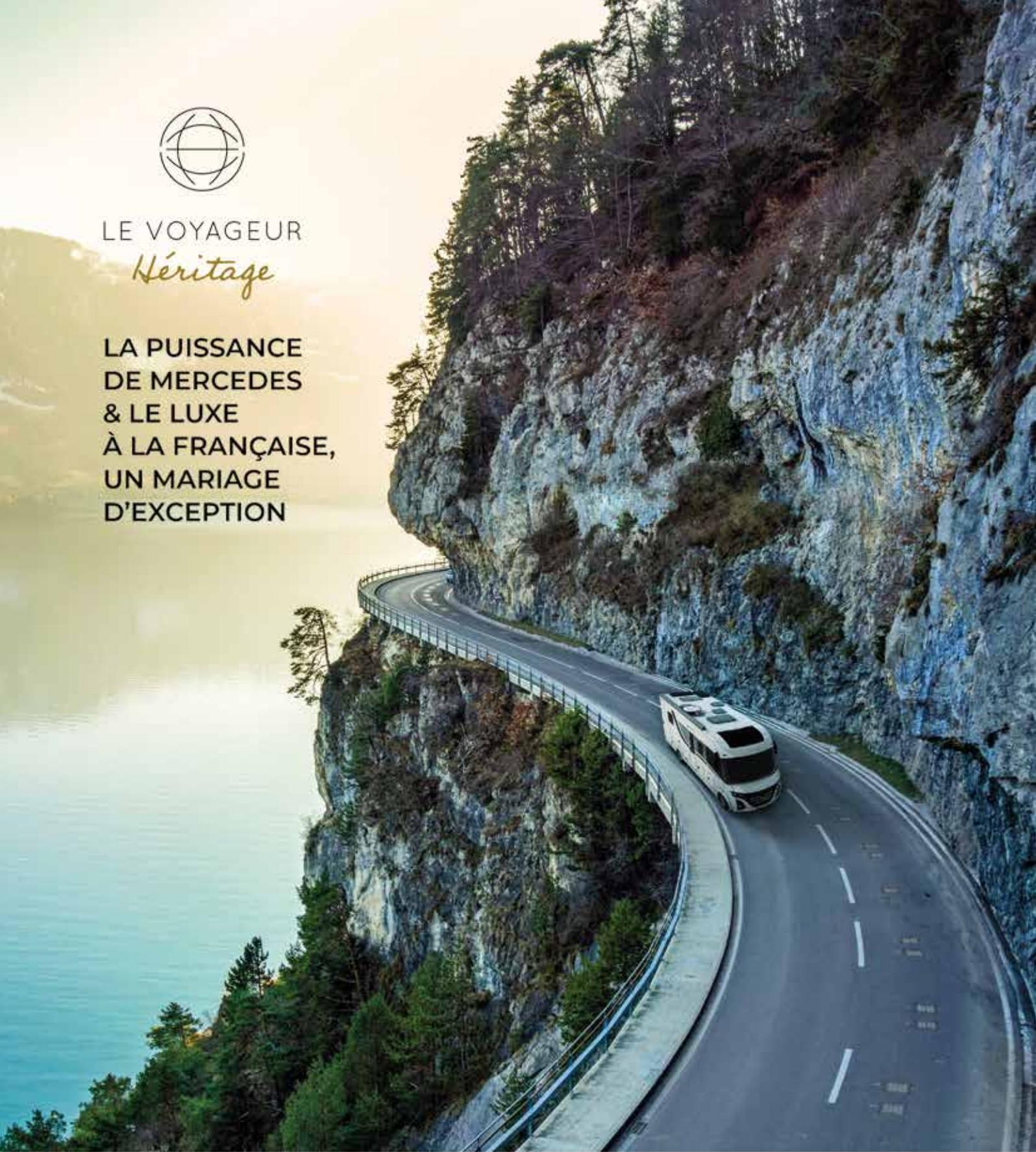
CLUBS	PRESIDENT(E)S	COORDONNEES
01 - A3C Ariège Camping-Car Club	Christian DELRIEU 4, rue Salvador Allende 09400 TARASCON S/ARIEGE	Cluba3c@ariegecampingcarclub.com 06 87 75 91 74
02 - A3CV Amicale Camping-Cariste de Creuzier-le-Vieux	Jean-Luc DEBRABANT 4 place Pierre Victor Léger 03200 VICHY	debrabant03@yahoo.fr 06.21.07.79.08
04 - ACCAP Association Camping-car Atlantique-Pyrénées	Daniel DRAUT 12, le Port du Mas 33230 ABZAC	daniel.draut@gmail.com 06.09.90.73.73 05.57.69.74.90
05 - A.C.C.M Association Camping-Car du Morbihan	Joël BOUTIER 20, rue Belle Aurore 56150 BAUD	boutierj@orange.fr 06.75.20.83.66 02.97.39.10.52
06 - A C C N D S Association Camping-Car du Nord Deux Sèvres	Jacques GABORIAUD 6 le Grand Montpensier 79300 BREUIL CHAUSSÉE	jagaboriaud@wanadoo.fr 06.08.25.01.91
41 - A C C Vendée Association Camping-Car Vendée	Chantal GAUTIER 4, rue de Boulogne 85430 AUBIGNY LES CLOUZEUX	claud.gautier27@orange.fr 06.31.40.01.94
07 - ACCRéPa Association Camping-cariste Région Parisienne	André COSTE 17 avenue de Lattre de Tassigny 56000 VANNES	president@accropa.fr 06.66.88.13.66
08 - AOCC Association Ouest Camping-Car	Erick COLOMBÉ 9, rue Alfred de Musset 35135 CHANTEPIE	aocc.contact@free.fr 02.99.57.09.34
10 - AUTOSTAR Autostar Club	Bertrand CLERC ZI du Launay 22800 Saint BRANDAN	autostar.club@wanadoo.fr 02.96.79.60.35
11 - C.C 18 Club Camping-Car 18 Club	Fernand ROZIAU 1192, rue des Grands Villages 18200 Saint AMAND MONTROND	cc18c.sam@gmail.com 06.75.54.31.05 02.48.96.49.45
12 - C.C.A Camping-Car Association	Gérard ROCHET 5, rue des Crouttes 02210 OULCHY LE CHATEAU	gerardrochet@orange.fr 06.84.64.57.81
42 - CC VS Camping-Caristes Voyageurs solidaires	Brigitte CLERC 1 place du 19 mars 1962 La Rouguière 04500 RIEZ	ccvs@mail.fr 07.68.15.11.50
17 - 3C AMB Camping-Car-Club Alpes Mont Blanc	Roger MARIN-PACHE 279, route du Chef-Lieu 74150 SALES	rogersmp74@yahoo.fr 06.47.29.16.22
43 - 3C DV Camping-Car Club Des Vadrouilleurs	Patrick LAMARCHE 20, quai Mavia 70100 GRAY	lamarchepatrick@orange.fr 06.76.70.73.34
40 - CCC BAVARIA PILOTE Camping-Car Club Bavaria Pilote	Francis ALLART LEGAGNEUR 114, avenue Henri Barbusse 80330 LONGUEAU	clubcc.bavariapilote@gmail.com 07.69.75.08.86
14 - CCC DIGNE LES BAINS 04 Camping-Car Club de Digne-les-Bains	Daniel RICHAUD 9bis, boulevard Soustre 04000 DIGNE-LES-BAINS	cccdignelesbains.04@orange.fr 06.76.57.95.00



LE VOYAGEUR

Héritage

LA PUISSANCE
DE MERCEDES
& LE LUXE
À LA FRANÇAISE,
UN MARIAGE
D'EXCEPTION



40 ans après son premier modèle, Le VOYAGEUR renoue avec Mercedes pour créer la gamme Héritage, l'expression de son retour aux sources. Un mariage pour une belle promesse : allier la puissance et la fiabilité de la motorisation allemande à l'élégance et au chic à la française. Ainsi, partout où vous irez, l'exigence et le confort seront du voyage.



Mercedes-Benz

L'EXCEPTION EST LA RÈGLE

levoyageur.fr

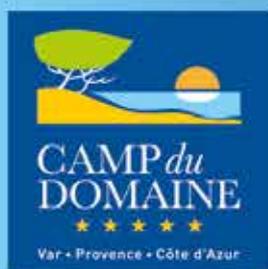
Liste des Associations et Clubs Membres de la FFACCC

CLUBS	PRESIDENT(E)S	COORDONNEES
15 - CCC EST Camping-Car Club Est	André GRUNEWALD 11 A, rue du Canonnier Corré 67310 WASSELONNE	cccest.andre@gmail.com 06.30.99.18.51 03.88.87.01.70
26 - CCC Ile de France Camping-Car Club Ile-de-France	Jean-Jacques MICHEL 84, rue de Ponthierry 77310 BOISSISE LE ROI	contact@ccc-iledefrance.com 06.81.20.87.94 01.60.68.16.77
19 - CCC N Camping-Car Club Normand	Didier MESSE 2, résidence les Eglantiers 27400 HEUDEBOUVILLE	evelyne.messe@wanadoo.fr 06.81.64.21.36 02.32.40.74.87
20 - CCC NP Camping-Car Club Nord Picardie	Janine DESTREBECQ 380, rue de l'Impératrice 62600 BERCK	president@cccnp.fr 06.88.89.40.78
36 - CCC PF Camping-Car Club Pays de Fayence	Patrick LABLANCHE 1123 E Chemin de la Peyrière 83440 FAYENCE	patrick.lablanche@gmail.com 06.82.80.87.52 04.94.84.73.39
21 - CCC PCA Camping-Car Club Provence-Côte d'Azur	Jean-Pierre QUARANTA 17, rue des Pétugues 83310 COGOLIN	pcavicepresident@gmail.com 06.80.26.00.87
22 - CCC R.A. Camping-Car Club Rhône-Alpes	Christian MILLOT 18, rue Commanderie 38460 VILLEMORIEU	president@cccra.fr 06.80.10.29.41
39 - CCC SUD Camping Car Club Sud	René JEGOUT Les Bouygues 12260 OLS ET RINHODES	rene.jegout@orange.fr 06.23.27.52.11 05.65.81.73.46
23 - CCC SO Camping-Car Club Sud-Ouest	Jean-Louis LHERMITTE 69 rue de la Perche 17600 CORNE-ÉCLUSE	ljl17600@hotmail.fr 06.63.78.95.16 05.46.02.94.46
24 - DETHLEFFS Club Dethleffs France	Suzanne MATHIAUD 2, La Tuilerie 03190 VENAS	Club1dethleffs@gmail.com 06.07.70.46.90 04.70.06.83.87
09 - ESCAPADE L'Escapade Camping-Car Club	Annick MARCETTEAU 12, rue du Fer à Cheval 28630 THIVARS	annick-marcetteau@live.fr 06.24.70.66.19
25 - HEXAGONE Hexagone Amicale Camping-Cariste	Marie Madeleine COUTURIER 28 rue du Général de Bellavène 91490 MILLY LA FORET	couturier.m@neuf.fr 06.22.04.24.36 01.64.98.52.13
33 - ITINEO ITINEO le CLUB	Michel BRUNEAUX 2bis, rue du Lieutenant Lecomte 78510 TRIEL SUR SEINE	president.clubitineo@gmail.com 01.83.57.57.70
29 - OCCC Opale Camping-Car Club	Annie ROUSSEL 216, route de Gravelines 62100 CALAIS	o3c@outlook.fr 06.61.96.32.57 03.21.97.56.76
30 - SMH Sud Motor-Home	Alain CASENAVE 60 chemin de Belloc 31180 LAPEYROUSE-FOSSAT	alainlinecasenave@free.fr 06.09.70.10.00
31 - UCCF Union des Camping-Caristes de France	Jean-Pierre RUELLÉ 268 avenue du Général de Gaulle 30330 CONNAUX	jpm.ruelle@icloud.com 07.68.66.01.13



Un coin de paradis

les pieds dans l'eau...



VOTRE CAMPING ★★★★★ SUR LA CÔTE D'AZUR

- Accès direct à la plage de sable fin
- 45 ha de pinède
- Camping - Caravaning
Camping-Car - Bungalow
- Sport, animations et club enfants
- Wifi, bars-restaurants, supermarché, wellness

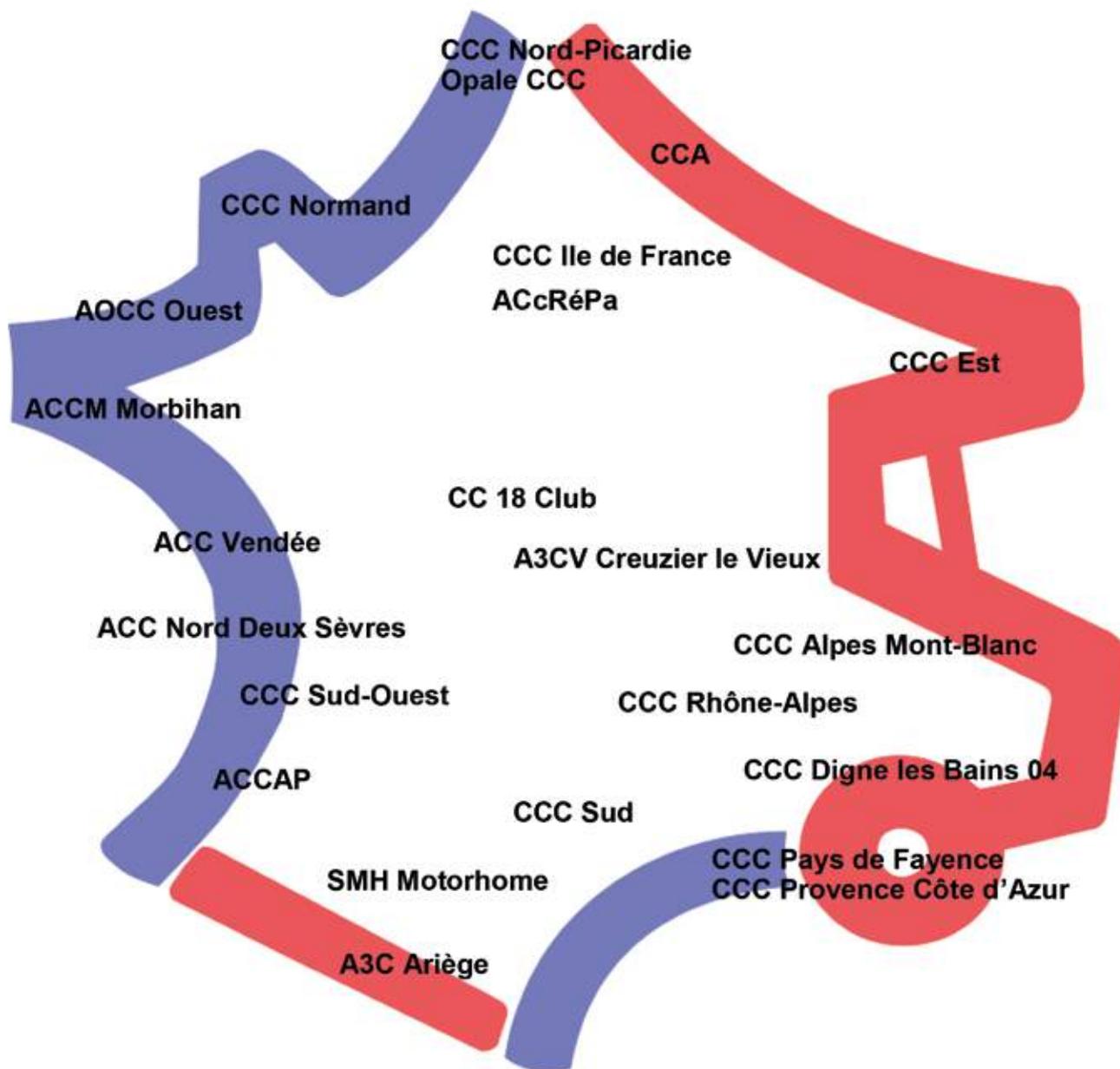
CAMP DU DOMAINE

2581 Route de Bénat - La Favière - 83230 Bormes-les-Mimosas - FRANCE - Tél : +33 (0)4 94 71 03 12



mail@campdudomaine.com - www.campdudomaine.com

IMPLANTATION DES ASSOCIATIONS ET CLUBS



CLUBS NATIONAUX	CLUBS DE MARQUES
L'Escapade CCC	Autostar Club
HEXAGONE	CCC Bavaria Pilote
Camping-Car Club Des Vadrouilleurs	Club Dethleffs France
Camping-Caristes Voyageurs Solidaires	Itinéo le Club
U.C.C.F.	

Pêche à la truite

Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC

Chantal Claude GAUTIER 4 rue de Boulogne

85430 LES CLOUZEUX

Email : claude.gautier27@orange.fr

Tél 06.31.40.01.94 ou 06.77.19.67.87



Nous vous attendons le week-end du 21 avril au 24 avril 2023 pour notre concours de pêche à la truite à LA BOISSIERE DES LANDES 85430 lieu dit « l'anglais ».

GPS / N : 46° 32' 52" E : 0 1° 27' 8"

Pour les pêcheurs, ceux qui pourront trouver des vers de terre pensez à les apporter ainsi que vos lignes (bottes etc.).

ATTENTION : Faire le plein de vos véhicules car il n'y a ni eau, ni électricité, ni vidange possibilité d'aller à l'aire de camping-car de LA ROCHE SUR YON.

PROGRAMME DU SEJOUR :

- **VENDREDI 21 AVRIL** : apéritif d'accueil vers 18h30..
- **SAMEDI 22 AVRIL** : à 8 h départ du concours de pêche. **ATTENTION PECHE AU VER DE TERRE SEULEMENT** De 10 h à 10h30 une pose casse-croûte .Fin du concours à 12 h00 puis comptages et pesée en cas d'ex aequo .A 12h30 apéritif pour tous et remise des lots, l'après midi boules, cartes, palets, balade, vélo, jeux ou pêche etc.Nous ferons également des crêpes pendant l'après midi . 18H30 apéritif et Diner .
- **DIMANCHE 23 AVRIL** : un petit déjeuner en commun le matin, possibilité de pêche pour ceux qui le désirent ou autres activités et pendant la matinée cuisson du petit cochon de lait et à 12 h apéritif et déjeuner.
- **DÉPART** : Soit le dimanche après-midi ou le lundi matin .

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Chantal & Claude



Sortie ouverte à tous les adhérents de la FFAACC

« PROGRAMME D'ORAISON DU 23 MAI AU 30 MAI 2023 »



Mardi 23 Mai 2023:

Installation des équipages toute la journée.

Le soir repas au camping fait par Fabienne avec explication du programme

Mercredi 24 Mai 2023 :

Matin Départ 10 heures - Visite et histoire «La balade des 9 fontaines et 3 lavoirs » d'Oraison
marche facile durée 1 heure

Après midi Visite du moulin à huile Paschetta

Jeudi 25 Mai 2023:

Matin Visite du jardin des saveurs et des senteurs de Salagon Midi : Resto

Après midi : Visite du planétarium de St Michel l'Observatoire.

Vendredi 26 Mai 2023 :

Matin Visite de la cave à vin du Château Rousset à Gréoux- les- Bains

Midi: Resto

Après midi Lac d'Esparron visite en bateau électrique des Gorges du Verdon (3 H)

Samedi 27 Mai 2023

Matinée Zen Après midi : Jeux collectifs :

Pétanque, belote, tarot, dominos etc... Un lot au gagnant de chaque groupe

Dimanche 28 Mai 2023:

Matinée Zen Après midi Loto 2 € le carton ou 10 € les 6

Soir : Repas fraternel

Lundi 29 Mai 2023:

Matin Départ vers 10 heures pour le marché de Forcalquier

Midi : Resto

Après midi Visite de la biscuiterie traditionnelle et artisanale de Forcalquier et dégustation. Direction ensuite le Monastère de Ganagobie pour son remarquable pavement de mosaïques médiévales Puis les Pénitents des Mées. Impressionnant massif de pierre dont l'apparence évoque en effet une procession de pénitents encapuchonnés. Il s'élève à 100 m de haut et domine la Durance sur plus de deux kilomètres. Retour au camping

Mardi 30 Mai 2023:

Départ des équipages



Mosaïques du Monastère
de Ganagobie



Les Pénitents des Mées



Une des 9 fontaines d'Oraison

Merci de votre présence à bientôt sur d'autres sorties.
Bonne route, Fabienne et William, Danielle Fernand.

Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC

Balade charentaise

Sous réserve de modification de dernière minute

Dates prévues : 5-10 juin 2023

Jour 1 lundi 5 JUIN

Arrivée à la TREMBLADE

Camping ou aire de cc (à l'étude)

Pot d'accueil



Jour 2 mardi 6 JUIN

Visite dégustation d'huîtres chez COUTANT

Déjeuner dans les camping cars

Départ pour MORMAC pour dormir

Aire de service Camping Car Park

(me donner n° carte ccar park)



Jour 3 mercredi 7 JUIN

Départ pour PIRLONGE visite distillerie + animations

Et nuit sur place



Jour 4 jeudi 8 JUIN

Départ pour ARCHIAC

Visite de la tonnellerie

Départ pour MESCHER Sur GIRONDE

Nuit à MESCHER



Jour 5 vendredi 9 JUIN

Visite Grottes du Régulus

Marché

Nuit à MESCHER

Jour 6 samedi 10 JUIN

Dissolution du groupe .





Rêve de Bisons

Au cœur des collines verdoyantes de Normandie, plongez au cœur du plus grand élevage de bisons canadiens d'Europe, venez découvrir les différentes meutes de loups et passer du bon temps entre amis/famille lors de notre soirée country.

Venez-nous rejoindre dans cette belle aventure, inscrivez-vous dès maintenant pour votre séjour au rêve de bisons.

Lieu : Coordonnées GPS : 49.7715639 , 1.1825508

Adresse : 24 Rte Dieppe, 76 590 Muchedent

Accompagnateurs : Xavier ROHMER et Laurence BOUDOUX
(Pour tout renseignement complémentaire)

Tél : 06.69.41.99.76 Mail : chaton395@hotmail.com



Programme :

Vendredi 9 juin 2023 : Arrivée des équipages dès 16h00 sur le site. Apéro club 19h00

Samedi 10 juin 2023 : Visite guidée sur parcours pédestre en forêt, découverte des différentes meutes de loups. Soirée repas animée country avec concert privée pop-country ponctué de plusieurs initiations à la danse country.

Dimanche 11 juin 2023 : Découverte à bord des camions militaires des troupeaux de biches, cerfs, daims et bisons directement sur l'exploitation. Un moment magique...

Stationnement au sein du site en toute autonomie prévoir plein d'eau et vidange WC avant l'arrivée.



Ouvert à tous les clubs de la FFACCC

peche à pied
dans le morbihan
du 2 au 8 juillet 2023



Sous réserve de modification de dernière minute

Arrivée le 2 juillet à partir de 14 h.

10 rue de l'Aff au parking à la Gacilly.

Grand parking, en arrivant tourner à gauche et encore à gauche.

Installation et pot d'accueil à 19h .

GPS : N: 47° 43' 43'' E: 2° 7' 22''

3 juillet visite de la cité.

4 Juillet rendez-vous à partir de 14 h. 3 rue de l'étang à Rochefort en Terre 56220, sur l'aire de camping car avec horodateur à la charge de chacun **GPS: N: 46° 38' 31'' E: 1° 28' 16''**

5 Juillet départ et rendez vous à partir de 14 h. au camping l'Oasis 14 rue du Port Lester 56750 Damgan.

GPS : N: 47° 31' 8'' E: 2° 33' 13''

Accès mer et pêche du camping (huitres et palourdes).

Prévoir marteau et burin.

Nous ferons un barbecue.

Pendant le séjour:

Boules, vélos etc...

Installation pour 3 nuits.



Vivez vos rêves en camping-car, on s'occupe de tout !

Une assistance unique pour les particuliers et les professionnels



Aide Dépannage
 Equipements Tranquillité Châssis Assistance
 Cellule Information



L'assurance d'être écouté, informé, rassuré et aidé par un technicien 24h/24 et 7j/7 en France, en Europe et dans le monde entier. Une assistance sur le porteur, la cellule et tous les équipements de votre camping-car. Quel que soit le type, l'année et le poids de votre camping-car.



Nos partenaires :



Renseignez-vous

www.starmobilservices.com

(Souscription en quelques clics sur le site)

info@starmobilservices.com

France : +33 (0)3 29 39 62 80 Benelux : +32 (0)2 385 43 68

Star Mobil Services

ASSISTANCE AUX CAMPING-CARS
 ASSISTANCE MOTORHOME BIJSTAND

Avec vous partout, avec vous toujours.





Festival

SPECTACLES DU MONDE

A l'heure du bouclage de cette revue, les détails de la fête ne sont encore pas connus. Dès que possible, les informations et le contrat de vente seront envoyés aux présidents de clubs.

Notez les dates du séjour :
du 31 juillet au 6 août

Le Camping-Car Club Est



*Decouvertes, rencontres,
partages ... 10 Jours de pur
bonheur ! Retour en images ...*

8 NATIONS
240 ARTISTES
10 JOURS DE
FESTIVAL
SPECTACLES
CONCERTS
ANIMATIONS
NOUVEAUTES



Du 7er au 6 Août

33EME ÉDITION

SERVICE ANIMATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAONE
67 RUE FRANCOIS MITTERRAND 70170 PORT SUR SAONE

CONTRAT DE VENTE



LAMOTTE BEUVRON (41) LES NUITS DE SOLOGNE

Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC
Vendredi 1 au Dimanche 3 Septembre 2023

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s)(moins de 12 ans) première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail :@..... **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui Remorque : Oui Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

<i>*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.</i>	Prix /Pers.	Nb	Montant
FORFAIT : ADULTE	42€		
Option 1 Enfants moins de 12 ans	25€		
TOTAL			

Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT

Avant le : 30 JUIN 2023

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
Club des camping-cars Bavaria et Pilote

Ou par virement IBAN :
FR76 1027 8026 0500 0246 1990 158

Nb de CC mini : 20
Nb de CC maxi : 50

Inscription et renseignement :
Président Francis ALLART-LEGAGNEUR
114 AVENUE HENRI BARBUSSE
80330 LONGUEAU
Portable : 07 69 75 08 86
Email : clubcc.bavariapilote@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Le

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 20 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, disponibles sur le site de la FFACCC dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 20€, de 30 à 21 jours 60% du prix du séjour, de 20 à 3 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Draguignan Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LES NUITS DE SOLOGNE OUVERTES A TOUS LES CLUBS DE LA FFACCC DU VENDREDI 1 SEPTEMBRE AU 3 SEPTEMBRE



Vendredi 1 Septembre : Accueil des camping-cars

Parc Equestre de la Fédération Française d'équitation

Route de Chaumont D35 - Parcours fléchés depuis l'autoroute A71 sortie Lamotte-Beuvron, la D2020 entre la Ferté Saint Aubin et Salbris et à partir de Chaumont/Tharonne

Le Parking est gratuit (eau, vidange) et il est spécifique pour les camping-cars.

Tous les camping-cars de la FFACCC seront stationnés ensemble

Pot de Bienvenue à 18 heures.

Samedi 2 Septembre : Visite de Lamotte-Beuvron, spécialité la Tarte TATIN

L'après-midi nous pouvons nous balader librement dans le parc équestre.

A partir de **18 heures**, nous pouvons rejoindre, de l'autre côté de la route, le parc où nous attend la restauration : spécialité régionales, rôtisseries, sandwiches, buvette.

A partir de **20h30**, nous pouvons rentrer sur le site avec les billets que je vous aurai remis lors de votre arrivée. Tout le monde inscrit à une place assise.

A **21h30** - Premier spectacle de feux «20 000 LIEUES SOUS LES MERS » de Jules VERNE

- Deuxième partie Symphonie Pyrotechnique 2023

Prévoir des vêtements chauds, chaussures confortables, vêtements de pluie (PAS DE PARAPLUIE), lampe de poche pour le retour.

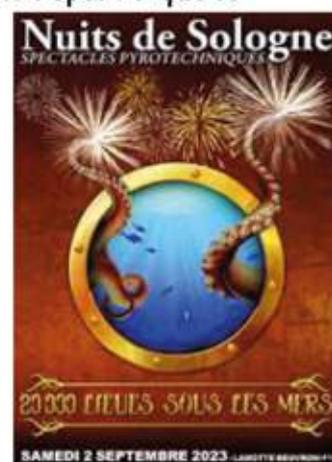
Dimanche 3 Septembre : Nous pouvons rester sur place la journée et ne repartir que le Lundi 4 Septembre.

INSCRIPTION

AVANT LE

30 JUIN 2023

« IMPERATIF »



RETROUVEZ-NOUS CHEZ



LOUEZ VOTRE
CAMPING-CAR
OU VOTRE VAN AVEC
HAPEE

ET GAGNEZ JUSQU'À

70000€**



Hapee

Location de camping-cars,
vans et fourgons entre particuliers

RENDEZ-VOUS SUR
WWW.HAPEE.FR



La caution sécurisée par carte bancaire :
pas de chèque impayé



L'assistance au fonctionnement 24/24h :
pas d'appel au milieu de la nuit



Un service client super réactif
et toujours dispo : **jamais seul**

ILS ONT LOUÉS
ILS SONT SATISFAITS



★★★★★
4,3/5*

*Calculé sur les avis obtenus durant les 12 derniers mois. **revenu maximum sur la base des déclarations de revenus des 12 derniers mois.

A WORLD OF COMFORT

Eberspächer



LE CONFORT ABSOLU EN TOUTE INDÉPENDANCE



SYSTEME DE
RAFFRAÎCHISSEUR
STATIONNAIRE



UNITE DE
CONTROLE



CHAUFFAGE
A AIR



CHAUFFAGE
A EAU



Le Salon des Véhicules De Loisirs

Eberspächer propose des chauffages autonomes et des systèmes de rafraîchisseur pour les camping-cars et les vans. Nos chauffages sont synonymes d'indépendance totale et de confort absolu.

Retrouvez-nous au Salon VDL 2022
24 Septembre au 02 Octobre 2022 !
Paris - Le Bourget
Nous serons présents au Hall 2 Allée A Stand A3/1

CIRCUIT GIRONDE - NORD DES LANDES

Sous réserve de modification de dernière minute

Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC

Arriver les vides et pleins faits, la carte Michelin n° 335 Gironde Landes et 3 surligneurs de couleurs différentes.

Mardi 5 septembre 2023

Accueil des participants à partir de 15h sur le parking de la salle des fêtes de Marcillac (33860) N45°16'8.5" W 0°31'9.5"
Pot de bienvenue à 18h. Nuit sur place en bivouac

Mercredi 6 septembre 2023

Matin : visite de la distillerie du Blayais à MARCILLAC – Repas dans le camping-car
Après-midi : visite dégustation à la cave coopérative des vigneronns de TUTIAC à Marcillac. Nuit sur place en bivouac

Jeudi 7 septembre 2023

En matinée visite guidée de la citadelle de BLAYE et des souterrains (parking à la charge de chacun : 3€ en 2022) – Repas dans le camping-car
Après midi pour se rendre au Camping de Gradignan pour la nuit.

Vendredi 8 septembre 2023

En début de matinée départ en bus de ville et tram pour la visite libre de la Cité du vin. Repas libre
Après midi visite libre du musée mer-marine
Retour au camping en tram et bus de ville pour passer la nuit.

Samedi 9 septembre 2023

En début de matinée départ en bus de ville pour la visite libre des Bassins de Lumière. Pique nique tiré du sac.
Après midi visite de Bordeaux en City-bus puis temps libre et retour libre au camping pour passer la nuit.

Dimanche 10 septembre 2023

Matin : visite guidée du château de Montesquieu à LA BRÈDE. Repas dans le camping-car
Après midi : route pour se rendre à SABRES au camping (sans électricité) où nous passerons la nuit.

Lundi 11 septembre 2023

Départ en train touristique pour la visite de l'écomusée de Marquèze avec repas de groupe. Nuit au camping à Parentis-en-Born.

Mardi 12 septembre 2023

En matinée visite guidée du musée de l'Hydravion à BISCARROSSE – Repas dans le camping-car
Après midi : visite commentée sur le gemmage des pins à BISCARROSSE PLAGE. Nuit au camping à SANGUINET

Mercredi 13 septembre 2023

Journée libre où vous pourrez profiter du lac de Sanguinet pour la baignade ou faire des balades en forêt ou toute autre activité de détente. Nuit au même camping

Jeudi 14 septembre 2023

Cette journée nous amènera au village de l'HERBE sur le Bassin d'Arcachon en passant par le pittoresque port de BIGANOS et celui d'ANDERNOS. Dans l'après midi promenade au village de l'Herbe avec possibilité d'acheter des huîtres. Nuit à « l'HERBE » en bivouac.

Vendredi 15 septembre 2023

Matinée pour se rendre à la Pointe de Grave en passant par la route des lacs médocains.

Après-midi visite du musée des Phares et Balises. Nuit à l'aire de camping-car de PORT MÉDOC (à la charge de chaque participant pour 3 nuits : 10€ la nuit en 2022 eau comprise mais pas d'électricité)

Samedi 16 septembre 2023

Départ avec la vedette la Bohème pour une visite du phare de Cordouan classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. (prévoir des chaussures pour marcher dans l'eau). Pour atteindre le sommet 301 marches sont à monter mais il y a des étages donc cela se fait en plusieurs étapes.

Retour à l'aire de camping-car pour la nuit.

Dimanche 17 septembre 2023

Journée libre. Possibilité de prendre le bac pour aller à ROYAN, de faire du vélo sur les pistes cyclables en forêt ou de profiter de la plage proche.

Nouvelle nuit sur l'aire de PORT MÉDOC.

Lundi 18 septembre 2023

Matin : visite commentée des bunkers du mur de l'Atlantique (prévoir une lampe de poche) - Repas dans le camping-car

Après midi : visite guidée des villas anciennes et de la Basilique Notre Dame de Fin des Terres à SOULAC SUR MER – En soirée visite dégustation au château Pierre de Montignac à CIVRAC EN MEDOC. Nuit sur place en bivouac

Mardi 19 septembre 2023

Nous prenons la direction du site du phare de Richard pour découvrir les carrelets en bordure de la Gironde et la vue sur les côtes charentaises de MORTAGNE SUR GIRONDE et TALMONT. Nous continuons par le port de Goulée (ancien port ostréicole) puis nous nous retrouverons au port de la Maréchale.

L'après-midi sera consacrée à la détente avec nuit sur place en bivouac.

Mercredi 20 septembre 2023

Départ pour LESPARRE sur un parking, avec aire de services gratuite, pour une visite commentée en matinée de la Tour de l'Honneur (donjon médiéval) – Repas dans le camping-car

L'après-midi nous irons à BLAIGNAN mettre nos papilles en éveil aux « Noisetines du Médoc » avec une visite dégustation.

La journée se terminera par un bivouac à COUQUÉQUES

Jedi 21 septembre 2023

Journée de gala au cabaret « Le Saint Sabastien » avec repas de midi et spectacle transformiste.

Soirée en bivouac au port de la Maréchale

Vendredi 22 septembre 2023

Fin de nos prestations. Nous vous souhaitons un bon retour et au plaisir de se retrouver. Martine et Patrick

Fiche technique :

Total du circuit : 410 kms

Durée : 17 jours

Etape la plus longue : 130 kms

Etape la plus courte : 7 kms

Nombre de jours sans conduite : 6

Nuits en camping : 7

Nuits en bivouac : 7

Nuits sur aire de camping-car (à la charge des participants): 3

DESCRIPTIF DES SITES

Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC

Jeudi 7 septembre 2023



La citadelle de Blaye est un complexe militaire bâti entre 1685 et 1689. Elle domine l'estuaire de la Gironde. Elle est classée monument historique depuis le 11 mai 2009.

Vendredi 8 septembre 2023



Bordeaux : la cité du vin a été inaugurée le 31 mai 2016. Ce musée est classé en 7^{ème} position parmi les meilleurs musées du monde. C'est un équipement culturel inédit dédié au vin

Samedi 9 septembre 2023



Bordeaux : les bassins de lumière sont un centre d'art numérique situé dans l'ancienne base sous marine allemande de la seconde guerre mondiale. Ils comprennent 4 bassins d'eau. 90 vidéos projecteurs et 80 enceintes permettent de projeter les images.

Dimanche 10 septembre 2023



Le château de la Brède est un domaine classé monument historique, Montesquieu y naquit en 1689 et y rédigea la majeure partie de son œuvre

Lundi 11 septembre 2023



L'éco musée de Marquèze : embarquez dans un petit train ancien jusqu'au village authentique reconstitué de Marquèze pour y découvrir différentes activités et beaucoup de métiers d'antan

Mardi 12 septembre 2023



Biscarrosse : le musée de l'hydravion, situé sur le lieu mythique de l'ancienne base aérienne Latécoère, retrace l'histoire mondiale de l'hydravion. Un véritable voyage dans le temps sur 1250 m², au cœur notamment de bâtiments autrefois occupés par les ouvriers de l'hydrobase landaise au début du XXe siècle

Jeudi 14 septembre 2023



Biganos : très joli petit port avec ses jolies cabanes colorées typiques



L'Herbe : village incontournable du bassin d'Arcachon, il est le seul village ostréicole inscrit au patrimoine national comme « site pittoresque de France »

Samedi 16 septembre 2023



Le phare de Cordouan : situé à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde il est le plus ancien phare de France encore en activité. Appelé le « roi des phares » il est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2021

Lundi 18 septembre 2023



Soulac sur mer : pittoresque avec ses charmantes villas du début du XXème siècle et ses 7km de plage de sable fin. Sa basilique Notre Dame de la fin des terres est classée au patrimoine mondial de l'Unesco



Une quarantaine de blockhaus situés sur le front de mer à Soulac, restent présents sur les dunes. Jean-Paul Lescor, un passionné d'histoire natif de Soulac et témoin direct de la construction de ces ouvrages et de l'occupation allemande entretient depuis 15 ans ces blockhaus à l'abandon et nous en racontera l'histoire

Mardi 19 septembre 2023



Très présents le long du littoral girondin et charentais, les carrelets sont des filets carrés que les pêcheurs utilisent depuis de typiques cabanes sur pilotis

Mercredi 20 septembre 2023



La Tour de l'Honneur est un donjon de la fin du XIII^{ème} siècle classé Monument Historique. Il abrite de grandes salles d'exposition sur 5 niveaux et l'accès à la terrasse offre une vue imprenable sur la partie nord du Médoc



Fabriquées à Blaignan depuis 40 ans, la noisettine est une confiserie à la noisette et caramel

Jeudi 21 septembre 2023



Plébiscité par les spectateurs et réputé bien au-delà de l'Aquitaine pour sa qualité et son humour, le Saint Sabastien fait salle comble depuis 1996. Un lieu charmant et chaleureux, animé par une équipe bienveillante, avec un repas simple et goûteux, où se déroule un spectacle des plus inattendus, créatif et plein d'élégance.



VOYAGER, ROULER, NAVIGUER.
LUDOSPACE, CREATEUR DE LIBERTÉ.

+ 12'000 ACCESSOIRES

MOBILIER DE PLEIN AIR, MATELAS SUR MESURE, VOILETS ISOLANTS, CLIMATISATION, CHAUFFAGE, GAZ, AUVENTS, L
SYSTEME DE PORTAGE, ANTIVOLS ET SÉCURITÉ, STORES FIXES ET VERANDAS STORE, TECHNIQUE CARAVANES, TECH
PROTECTION CARROSSERIE ET PAREBUFFLES, PILES LITHIUM, CONVERTISSEUR AC/DC ÉLECTRICITÉ, RÉCHAUDS, TEN

MAGASIN & ATELIER
CHARMES, VOSGES

SITE INTERNET



Ouvert à tous les clubs de la FFACCC

Sortie Parc Exotica et Vendanges

Sous réserve de modification de dernière minute

Du 11 septembre au 16 septembre 2023



Point de rendez-vous après 12 h le lundi 11 septembre:

Aire de camping car 18 rue Bel Aire 17200 ROYAN

GPS : N: 45° 37' 426'' E: 1° 1' 416''

Lundi 11 septembre :

installation sur l'aire et après-midi libre.

Visite de royan etc...

18h30 pot d'arrivée.

Mardi 12 septembre :

Visite chacun à son rythme du Parc Exotica , soirée libre.

Mercredi 13 septembre :

Départ pour les vendanges, point de rendez vous:

Carrefour Market du Prat 33420 Brannes.

GPS : N: 44° 49' 45'' E: 0° 11' 22''

Ensuite nous irons stationner au Château Haut Garriga.

Pour 3 nuits : vendange, repas, visite des chais, boules, palets etc...

Moment de convivialité et détente.

Réponse avant le 30 avril 2023



Routéo.fr

LE SITE DES MEILLEURES MARQUES GPS Camping-car



SNOOPER

-10%
sur tout le site

CODE PROMO
VADROUILLE20



aguri
GPS WIFI

GPS CAMPING-CAR • CAMÉRA DE REÇUL • WI-FI & 4G MOBILE • RAFRAICHISSEUR D'AIR • DASHCAM • CAMÉRA WI-FI • TV PORTABLE

Rendez-vous sur www.routéo.fr, ajoutez les produits dans votre panier et entrez le code promo VADROUILLE20 pour bénéficier d'une réduction immédiate de 10% sur l'ensemble de vos achats.

Routéo.fr
★★★★★ 4,54/5

Commandez en ligne !

Matelas

camping-car.com

Sur rendez-vous
venez visiter
notre showroom



Réduction pour adhérents
avec le code FFACCC



CHOISISSEZ
VOTRE MATELAS POUR
des NUITS de RÊVE

COMMANDEZ AUSSI
Sur-matelas, Drap housse,
protège matelas, isolateurs...

LIVRAISON à DOMICILE



**N°1 DU CONFORT
EN CAMPING-CAR**

www.matelas-camping-car.com
02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21

ADL

ÉCORATION
CRÉATEUR D'AMBIANCES

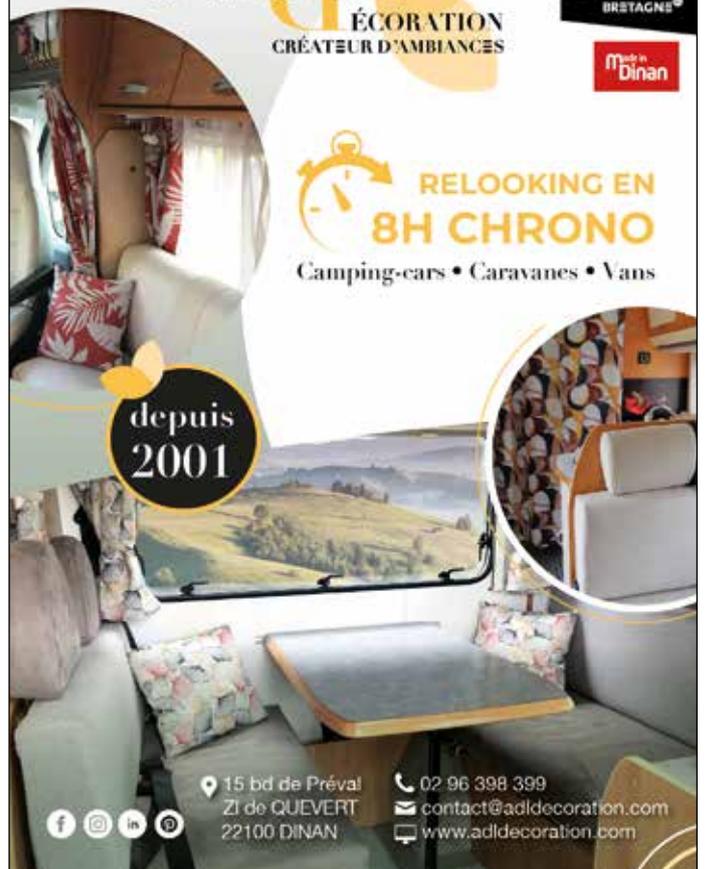
BRETAGNE
Maison
Dinan



**RELOOKING EN
8H CHRONO**

Camping-cars • Caravanes • Vans

depuis
2001



15 bd de Préval
Zi de QUEVERT
22100 DINAN

02 96 398 399
contact@adldecoration.com
www.adldecoration.com





CONTRAT DE VENTE



SAINTES MARIES DE LA MER - Camping La Brise de Camargue

du 1^{er} au 15 octobre 2023

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

Participants du CCC Est : vous possédez déjà votre plaque bleue : **OUI - NON**

Monsieur - Nom / Prénom :

Madame - Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : - Ville :

N° adht FFACCC : - Club :

Téléphone fixe : - Portable :

Adresse E-mail : @

Immatriculation CC : - Longueur : m.

Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Participation d'une semaine par équipage : 12,00 €

- Participation semaine supplémentaire : 10,00 €

- Forfait une semaine au camping : 150,00 €

- Taxe de séjour offerte par le CCC Est /

- Total : € --> 1^{er} chèque à libeller au nom du CCC Est

Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 € --> 2^{me} chèque à libeller au nom du CCC Est

Périodes concernées :

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 1 ^{er} au 8 octobre 2023			
Du 8 au 15 octobre 2023			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les sorties et activités proposées par le camping, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement, etc

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Contrat à retourner
IMPÉRATIVEMENT

avant le 25 septembre 2023

accompagné des 2 chèques à
l'ordre du CCC Est à :

M. et Mme QUIRIN Marcel
6 place Jules Ferry
84600 - VALRÉAS

Mob : 06 51 00 50 25

E-mail :

cccest.a.quirin1@orange.fr

Nbre CC mini par semaine : 10

Nbre CC maxi par semaine : 30

3, rue Danton 92240 MALAKOFF
Tél. 0800 800 158 - www.ffcacc.info

Je soussigné M ou Mme [redacted] agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association. Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

A

Le :

Signature du participant

A

Le :

Signature du Club

Séjour ouvert à l'ensemble des adhérents de la FFACCC et FICM

Les Saintes Maries de la Mer - Camping Paradis - La Brise de Camargue

Du dimanche 1^{er} au dimanche 15 octobre 2023



Adresse : Rue Marcel Carrière,
13460 - Saintes-Maries-de-la-Mer

Coordonnées GPS : Degrés sexagésimaux : N 43 ° 27' 20.78"
E 4 ° 26' 9.87"
Degrés décimaux : N 43.455782°
E 4.436070



Organisateurs : équipages Quirin Marcel et Lallemand Michel

Inscriptions à adresser à :
M. et Mme QUIRIN Marcel
6 place Jules Ferry
84600 - VALRÉAS

Tél : 06 51 00 50 25 - E mail : cccest.a.quirin1@orange.fr

Participation :

Chèque 01 : Réservation d'une semaine, par équipage : 12,00 €
Participation semaine supplémentaire : 10,00 €



Camping : Forfait une semaine au camping, par équipage : 150,00 € (avec électricité)
Taxe de séjour offerte par le CCC EST.
Personnes supplémentaires, voiture, remorque : voir le référent CCC EST sur site.

Chèque 02 : Caution restituée à votre arrivée sur le site : 30,00 €

Ces deux chèques sont à libeller au CCC EST.

Remarques :

- Vous n'avez qu'un seul interlocuteur : le CCC Est
- Vous pourrez vérifier les tarifs du camping sur place ou dès à présent sur le site de l'établissement.
- Vous bénéficiez de vraies places de camping, avec accès facile et surtout sortie rapide en cas de besoin.





A.M.I. RÉSEAU SAS
 34 Rue de Picpus 75012 PARIS
 ☎ 01 42 77 85 26 | 06 72 50 94 19
 www.ami-reseau.fr
 ✉ info@ami-reseau.fr



Système A-LOCK mise à niveau

Suspension pneumatique auxiliaire arrière

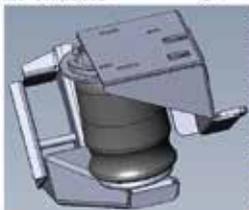


Aussi pour châssis AL-KO



Options de gonflage :

- Valves avec support
- Manomètres avec ou sans panneau
- Manomètres panneau Standard ou Spécial
- Tableaux de bord
- Kits compresseur Haute Résistance



Ou bien ▫ Kit compresseur avec Réserve d'air

Systèmes hydrauliques pour nivellement Automatique
 4 vérins Verticaux Standard ou Télescopiques Télécommande sans fil



Ressorts Renforcés pour l'Avant



Ressorts Renforcés pour l'Arrière :
 Ressorts auxiliaires ou ressorts de remplacement + Amortisseurs KONI FSD



Si frein à main Électrique



200 VDL DISPONIBLES POUR PARTIR RAPIDEMENT !

VENTE - **LOCATION** - ACCESSOIRES - ATELIER - FINANCEMENT



Solutions de financement adaptées et personnalisées

Distributeur "exclusif" ERWIN HYMER GROUP sur les Hauts-de-France



MLD BÉTHUNE BD Victor Hugo, 62149 CUINCHY 03.21.66.85.52	MLD VALENCIENNES 168 Avenue de Denain, 59300 VALENCIENNES 03.27.49.74.63	MLD CALAIS 1265 Avenue Roger Salengro, 62100 CALAIS 03.21.96.77.86	MLD LA CAPELLE 24 Route Nationale 2, 02260 LA FLAMENGRIE 03.23.97.11.01
--	---	--	---

PENSEZ À COVOITURER

FORUM DES VOYAGES



SAINT-MÉEN-LE-GRAND  11 et 12 NOVEMBRE 2023

D'UN FORUM DES VOYAGES À L'AUTRE ... DE 2022 À 2023 !

Il y a parfois des coïncidences inattendues !

Comme vous le savez, le Forum des voyages 2022 eut lieu à Saint-Amand-Montrond !

Et nous vous l'apprenons le Forum des voyages 2023 aura lieu à Saint-Méen-le-Grand !

Et alors ? !

Certes les 2 villes ont un « Saint » dans leur nom mais aucun rapport entre ceux-ci ! L'un venant probablement de Maastricht aux Pays Bas alors que l'autre aurait été un « pur breton » !

Alors pourquoi « D'un forum des voyages à l'autre » ?

C'est tout simple ! C'est une histoire de bicyclette !

Non pas la bicyclette chantée par Yves Montand. Quoique, il y ait sans doute des « Paulette » dans ces 2 villes !

Plus exactement des histoires de champions !

A Saint-Amand-Montrond, le champion connu de tous et toutes c'est ...



Et à Saint-Méen-le-Grand, le champion sans doute plus connu par les plus anciens c'est...



Alors rendez-vous (pas obligatoirement à vélo) pour le Forum des voyages les 11 et 12 novembre dans la ville natale du premier triple vainqueur du Tour de France.

Saint-Méen-le-Grand à une vingtaine de kilomètres de Rennes fait partie du réseau « Villages étape ».

Nous vous préparons un programme exceptionnel !

Attention le nombre sera limité à 254 équipages !

Et ...

Avant le Forum les 9 et 10 novembre se tiendra l'Assemblée Générale de la FFACCC.

Et ...

Après le Forum, un circuit de prolongation préparé par nos amis bretons, vous sera proposé !

L'organisation générale a été confiée à l'UCCF.

Jean-Pierre Ruellé

Président de l'UCCF

Chargé de la Communication de la FFACCC



Les Féeries de Noël

Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC

Du 2 au 7 décembre 2023

Sous réserve de modification de dernière minute



Samedi 2 décembre 2023 :

Arrivée et stationnement des campings-cars dans l'après-midi à partir de 16 h. Parking Ferrier rue de la Gaucherie 53 Laval (ancienne caserne).

GPS : N: 48° 4' 36'' E: 0° 46' 59''

Dimanche 3 décembre :

Marché de Noël dans la ville et le soir croisière promenade

Lundi 4 décembre :

Départ pour la Michaudière, installation dans l'après-midi.

Le soir départ en car pour les villages illuminés puis dîner au restaurant.

Mardi 5 décembre

Domfront + visite ville.

Nuit sur place

Mercredi 6 décembre

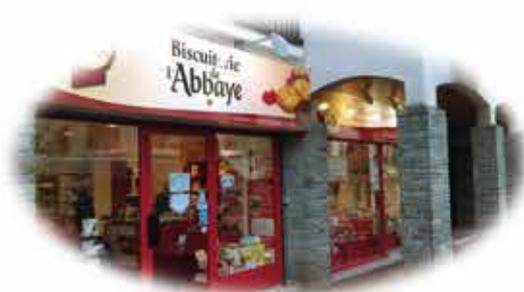
Lonlay l'Abbaye, visite de la biscuiterie.

Nuit sur place

Jeudi 7 décembre

CEAUCE + cave

Nuit sur place et vidange.





**Procès-verbal du Conseil d'Administration de la FFACCC
Mardi 8 novembre 2022 – Saint-Amand-Montrond**

Le Conseil d'Administration de la Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars s'est tenu le mardi 8 novembre 2022, théâtre de la Cité de l'Or à Saint-Amand-Montrond.

Présents ou représentés : A3C ; A3CV ; ACCAP ; ACCM ; ACCNDS ; ACCREPA ; AOCC ; Escapade ; CC18C ; CCA ; CCCEst ; CCCAMB ; CCCN ; CCCNP ; CCCPCA ; CCCRA ; CCCSO ; Dethleffs ; Hexagone ; CCCIF ; SMH UCCF ; Itinéo ; CCCPF ; Bavaria-Pilote.

Le Président Patrick Lablanche ouvre le Conseil d'Administration à 9h10.

La procédure de vote à main levée est adoptée à l'unanimité.

1 – Compte-rendu Conseil d'Administration de Lurcy Levis.

Le compte-rendu a donné lieu à 2 réclamations :

- la liste des présents : l'omission d'un présent a été corrigée.
- celle du CCC Est, parfaitement justifiée a donné lieu à une rectification parue dans le numéro de Vadrouille du mois de septembre.

Le Président précise que dorénavant seule la liste des présents ou représentés sera publiée.

2 – Situation des effectifs.

Au 31 août, le nombre d'équipages adhérents aux clubs de la FFACCC était de 3102 soit une perte d'une centaine d'équipages par rapport à 2021.

Certains équipages adhèrent à plusieurs clubs, le nombre total d'équipages s'élève alors à 3179.

Le Président rappelle que le tableau des effectifs est disponible sur simple demande.

Enfin, il rappelle la nécessité de l'augmentation des effectifs.

3 – Situation financière.

Le compte de résultat simplifié a été envoyé à chaque Président de club.

Il apparaît un bénéfice net de 9060 euros au 31 juillet 2022.

Le total en caisse à la même date est de 223509,19 euros.

Recours de l'ex - secrétaire au conseil des Prud'hommes : le Comité Exécutif de la FFACCC a trouvé un montant correct de transaction.

Un comptable suppléant est recherché pour rejoindre la commission trésorerie.

4 – Règlement des cotisations à la FFACCC.

Globalement cela se passe bien ; toutefois ne pas oublier de préciser le numéro du club lors du versement. Le virement bancaire est souhaité.

Procéder au versement au plus tard le 3 du mois suivant.

Il est possible de procéder au paiement en cours du mois de l'inscription de l'adhérent



UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPE QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

5 – Renouvellement et candidature au Comité exécutif.

Le Président informe

- des démissions de Annick Marcetteau et Christian Millot.
- des propositions de renouvellement des mandats de Bernard Dépierre et Daniel Collombet.
- des candidatures de Jean-Claude Mouffle et Jean-Pierre Ruellé.

D'autre part, suite à ces démissions, il précise la nouvelle composition du bureau de la fédération depuis la réunion du Comité Exécutif tenu en visio conférence le 30 octobre 2022:

Président : Patrick Lablanche.

Vice-Présidente : Marie-Madeleine Couturier – secrétaire générale.

Vice-Président : Daniel Collombet : trésorier

6 – Nouveau club.

Rappel : pour l'admission d'un nouveau club il était d'usage qu'il fallait l'accord du Conseil d'administration. La procédure était donc longue.

Or, après une relecture des statuts de la Fédération et notamment de l'article 12, cette procédure était une erreur d'interprétation. En fait l'admission est prononcée par le bureau ; si désaccord d'un des membres, cette adhésion est décidée par le comité exécutif. Le Conseil d'administration est informé lors de la réunion suivante.

L'application de cette procédure a permis l'admission rapidement d'un nouveau club, le Camping-car Club de Vendée. Présidente Chantal Gautier. Cette dernière présente rapidement ce nouveau club qui devient donc le 30^{ème} !

7 – Contrat de vente.

Marie-Madeleine Couturier informe qu'une modification des conditions particulières sera envoyée aux Présidents d'ici la fin de l'année.

Elle rappelle que celles figurant sur le contrat de vente peuvent être modifiées par l'organisateur de la sortie en fonction des besoins et des avances de trésorerie.

Annulation voyage : La FFACCC avait souscrit un contrat avec Gritchen assurance. Une augmentation importante et injustifiée du tarif et surtout des garanties ne correspondant plus à nos besoins a conduit à rompre le contrat. Pour l'instant il n'y a donc plus de contrat annulation voyage proposé par la FFACCC.

M. Madeleine précise qu'elle travaille actuellement avec un cabinet d'assurance et espère mettre sur pied un nouveau contrat pour 2023.

8 – Point sur la dernière réunion du C.L.C.

Vice-Présidente du CLC, M. Madeleine apporte un certain nombre d'informations :

Actuellement une trentaine de dossiers est pendante devant le Tribunal Administratif. Les procédures sont longues : 3ans1/2, 4 ans pour une procédure simple !

Les honoraires d'avocats par dossier sont de l'ordre de 6000 à 10000 euros. Cette somme est supportée par UNI-VDL. Il faudrait pouvoir traiter entre 300 et 400 dossiers par an pour un résultat tangible.

Des municipalités se plaignent des nuisances apportées par des vans ou véhicules aménagés non homologués VASP.

La circulaire de 1985, rappelée en 2004, a besoin d'être relancée auprès des municipalités. Le CLC va tenter d'intervenir au niveau ministériel.

Interdiction des véhicules transportant des bouteilles de gaz et/ou des eaux usées : c'est la dernière nouveauté mise en place par des municipalités, sur les conseils de la société CCP !! Bien évidemment le CLC intervient.

Le CLC aura un stand au salon des Maires de France du 22 au 24 novembre 2022. Un guide à l'usage des maires sera édité et distribué à cette occasion. Il n'est pas normal en effet que seule la société CCP soit présente...



Camping-Car

UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPANT QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

9 – ZFE.

Plus de 40 villes auront des ZFE en 2023 : ZFE = Zone à Faible Emissions Actuellement il y en a 11 ([voir la carte](#)).

Sur intervention d'UNIVDL et du CLC, des exemptions ou dérogations pour les camping-cars ont jusqu'à maintenant été accordées par Rouen, St Etienne, Paris, Strasbourg, Montpellier.

10 – Protection juridique.

Géralde Martin dresse le bilan des dossiers

2017 : reste 1 dossier ; 2018 : 42 dossiers, reste 1 ; 2019 : 36 dossiers, reste 1 en attente de l'adhérent ; 2020 : 38 dossiers, reste 1 ; 2021 : 24 dossiers, reste 6 ; 2022 : 22 dossiers, reste 15.

Elle rappelle que la protection juridique ne peut prendre en compte que des problèmes survenus après la date d'adhésion ! C'est l'adhérent qui décide d'aller ou non en justice, conseillé par les services de la protection juridique.

Il faut être très prudent lors de l'achat d'un véhicule d'occasion : contrôles technique, d'étanchéité ; toujours demander la fiche d'homologation générale.

Géralde insiste sur le fait que seuls les dossiers passés par la FFACCC sont pris en compte par les services de la protection juridique.

Intervention de M. Benoit Ferreira, Chargé de mission (et seul employé) du C.L.C.

Rappel de la composition du CLC et de ses 2 missions principales :

- défense des usagers
- développement de la partie promotion du CLC

11 – Partenariat.

Il y a actuellement 575 partenaires. Un contrat de partenariat sera signé lors du forum avec le réseau « Les plus beaux détours de France ».

Des plaques partenariat ont été réalisées ; elles sont en cours de distribution. Chaque club en recevra une.

Il est rapporté qu'il y a des difficultés avec certains partenaires. Tous les contrats de partenariat n'ont pu être vérifiés. Ce travail va être poursuivi par la commission partenariat.

12– Déclaration du chiffre d'affaires et garantie financière.

Le chiffre d'affaires doit être renvoyé au plus tard le 15 décembre.

Interruption de séance à 12h30 ; reprise à 14 heures.

13 – Commission communication.

Jean-Pierre Ruellé rappelle que les nouveaux adhérents bénéficient d'un abonnement de 3 mois à la revue le Monde du Camping-car. Chaque mois, Bernard Dépierre lui fournit la liste de ces adhérents qui ensuite est transmise à la revue. Il faut attendre entre 2 et 3 mois avant l'arrivée du premier numéro gratuit.

D'autre part il rappelle la nécessité de lui envoyer des articles. Un fichier reprenant les besoins sera envoyé à chacun dès la fin du forum.

Pour Vadrouille, Claudine Cousin attend la liste des sorties à faire paraître pour début janvier, sorties ouvertes à tous les adhérents FFACCC à faire valider par la commission Voyages. Pour chaque revue elle a 75 pages de rédactionnel. La mise en page et les publicités ne sont pas gérées par la FFACCC.

Un dossier de presse est à la disposition sur demande.



UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPEMENT QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

14 – FICM.

Claude Guet, Président de la FICM, fait le point sur le dossier du passage du permis B de 3,5T à 4,5T. Actuellement il est à la Commission européenne et devrait être transmis au Parlement européen. Si accord du Parlement, le dossier sera validé. Sinon, il repartira vers le Conseil européen où la décision devra être prise à l'unanimité. Les inscriptions pour l'Euro CC en Italie se feront en ligne à partir du 1^{er} décembre.

15 – CA de printemps 2023.

Fernand Roziou rappelle qu'il aura lieu à la Ferme du Louvier à Balines (27130) du 4 au 6 avril ; prolongation le 7 avril.

Le programme et les contrats de vente seront envoyés dès que possible.

16 – CA, AG et forum 2023.

Jean-Pierre Ruellé fait le point : la mairie de Saint Méen le Grand (35) est prête à nous accueillir dans des conditions très favorables ; nous disposerions de la salle de cinéma pour CA et AG et des salles du complexe Théodore Botrel pour le forum.

La décision définitive sera prise dès que la capacité d'accueil des camping-cars sera établie.

17 – CA de printemps 2024.

L'organisation est prise en charge par le Camping-car Club Dignes les Bains. Il aura lieu du 2 au 4 avril 2024 ; le lieu reste à déterminer.

18 – CA, AG et forum 2024.

Jean-Pierre Ruellé indique que des pourparlers sont en cours avec la municipalité de Laissac, dans l'Aveyron ainsi qu'avec le Camping-Car Club Sud. Dates 7 au 10 novembre.

19 – CA de printemps 2025.

L'organisation sera prise en charge par le club Bavaria-Pilote. Le lieu sera déterminé ultérieurement. Les dates : 8-9 avril 2025. Patrick Lablanche rappelle qu'une feuille de route pour l'organisation de ces événements a été mise au point ; son objectif : aider à la préparation. Ces événements sont organisés au nom de la FFACCC. Les éventuels bénéfices sont répartis de la façon suivante : 70% pour le club organisateur et 30% pour la FFACCC.

Les recettes concernant une tombola, un bar, etc. sont entièrement pour le club organisateur.

20 – Site internet et base de données.

Bernard Dépierre indique qu'une actualisation du site a lieu tous les 3 ou 4 jours.

En ce qui concerne les sorties ouvertes à tous les adhérents de la FFACCC : dorénavant elles doivent être envoyées à l'adresse : sortiesouvertes.ffaccc@gmail.com

Le travail de géolocalisation des partenaires est en cours.

Il rappelle que la page réservée aux présidents nécessite un mot de passe. Au besoin le lui redemander.

Une page spécifique au CLC va être créée.

Enfin, il recommande de bien vérifier les adresses mails des adhérents.

21 – Facebook.

Joël Dupuy fait vivre le compte de la FFACCC ; il demande qu'on lui envoie les informations pour que la page soit vivante.



UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPEMENT QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

22 – Commission voyages.

Danielle Roziau rappelle le rôle principal de cette commission : valider les propositions de sorties ouvertes à tous les adhérents de la FFACCC. C'est l'obligation pour que ces sorties soient ensuite proposées sur le site, dans Vadrouille, etc.

C'est la responsabilité du Président de la FFACCC qui est engagée pour ces sorties et non celle du Président du club organisateur.

23– Salon du Bourget 2022.

Jean Claude Mouffle rappelle que le salon a été peu fréquenté. Néanmoins 59 adhésions et réadhésions ont été enregistrées. Il y a eu beaucoup de demandes d'informations.

Il propose que des sorties ouvertes à tous les adhérents de la FFACCC soient présentées au Salon.

L'an prochain le salon aura lieu au parc des expositions de Villepinte du 7 au 15 octobre.

24– Parole aux clubs.

Il est demandé qu'un document FFACCC à destination des prestataires soit rédigé et mis à disposition des organisateurs de sorties dans les clubs.

Cette demande est justifiée ; le document sera rédigé par le Comité Exécutif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la clôture du Conseil d'Administration à 16h30.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre RUELLÉ

Le Président

Patrick LABLANCHE



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFACCC
Mardi 8 novembre 2022 – Saint-Amand-Montrond**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFACCC s'est tenue à Saint-Amand-Montrond, au Théâtre de la Cité de l'Or, le mardi 8 novembre 2022 à 16h 35

Présents ou représentés : A3C ; A3CV ; ACCAP ; ACCM ; ACCNDS ; ACCREPA ; AOCC Escapade ; CC18C ; CCA ; CCCEst ; CCCAMB ; CCCN ; CCCNP ; CCCPCA ; CCCRA CCCSO ; Dethleffs ; Hexagone ; CCCIF ; SMH ; UCCF ; Itinéo ; CCCPF ; Bavaria-Pilote.

Le Président Patrick Lablanche demande un moment de recueillement à la mémoire des disparus.

Il rappelle que la procédure de vote à main levée a été adoptée lors du Conseil d'administration.

1- Rapport moral du Président :

Beaucoup de travail a été réalisé. Pour le Président il doit être poursuivi afin d'améliorer le fonctionnement de la FFACCC et de la faire connaître. Il y a nécessité à augmenter les effectifs des clubs.

M. Madeleine et lui ont été invités et ont participé à des A.G. de clubs.

Des clubs désirant intégrer la FFACCC l'ont également invité à participer à leurs A.G.

Il a été présent en permanence au Salon du Bourget.

VOTE : le rapport moral est adopté à l'unanimité

2- Compte-rendu du CA d'avril 2022 à Lurcy-Lévis :

VOTE : le compte rendu est adopté à l'unanimité

Le Président remercie le Club de l'Est de ne pas avoir donné de consignes à son représentant pour voter contre ou s'abstenir.

3- Rapport financier :

Pierre Argentin et sa collègue Janine Auderset, contrôleurs au comptes invitent à donner quitus.

VOTE : le rapport financier est adopté à l'unanimité.



UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPANT QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

4 – Situation financière et compte de gestion :

Une précision est apportée concernant le local de Malakoff. Il est l'adresse du siège social, permet de stocker le matériel du salon. Loyer 1980 euros par trimestre.

VOTE : adopté à l'unanimité

5 – Renouvellement des vérificateurs aux comptes :

Janine Auderset et Pierre Argentin sont reconduits dans leur mission, à l'unanimité.

6 – Renouvellement et candidature au Comité exécutif :

Renouvellement de mandat :

Daniel Collombet : unanimité.

Bernard Dépierre : unanimité.

Candidatures

Jean-Claude Mouffle : unanimité.

Jean-Pierre Ruellé : unanimité.

Dont une, spontanée en séance, Roland Krattinger : unanimité.

7 – Quitus sur les travaux des commissions :

VOTE : quitus est donné à l'unanimité pour chaque commission.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Patrick Lablanche déclare la clôture de l'Assemblée Générale à 17h24.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre RUELLÉ

Le Président

Patrick LABLANCHE



ZFE: la verbalisation automatique pour les vieux véhicules en 2024

Par Challenges.fr

Les ZFE (Zones à Faibles Emissions) sont appelées à se développer dans toute la France pour interdire la circulation des véhicules jugés les plus polluants. Malgré le côté impopulaire de cette mesure, le ministre délégué aux Transports annonce une...

CIRCULAIRE DE 1985 TOUJOURS VALABLE,
QUI VA ÊTRE RELANCÉE PAR LE C.L.C.

NOR INTD0400127C

19 octobre 2004.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER

LE MINISTRE DELEGUE AU TOURISME

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
MONSIEUR LE PREFET DE POLICE

OBJET : Stationnement des autocaravanes dans les communes.
Dispositions applicables.

REFER : Circulaire interministérielle du 27 juin 1985.

Nouveau mode de tourisme itinérant, l'autocaravane fait l'objet d'une utilisation croissante aussi bien par les vacanciers français qu'étrangers.

Cette pratique a permis le développement d'un secteur particulier de l'industrie automobile nationale par la conception et la production d'autocaravanes de mieux en mieux équipées et adaptées aux besoins de leurs utilisateurs.

Cependant il arrive que le stationnement de ces véhicules, sur le territoire des communes à forte fréquentation touristique, suscite des réticences si ce n'est des réactions hostiles ou défavorables de la part des autorités municipales au regard des troubles, des gênes ou des nuisances qui pourraient en résulter, notamment lorsque par leur comportement, les propriétaires des autocaravanes ne sont respectueux ni des lois, ni des usages ni de l'environnement.

...

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES**

2

C'est dans ce contexte que certains maires ont pu être portés à interdire de façon absolue le stationnement des autocaravanes sur l'ensemble du territoire de leur commune, provoquant ainsi auprès du Gouvernement les protestations des représentants des producteurs d'autocaravanes ainsi que des associations de défense des utilisateurs.

C'est pourquoi il a paru utile, par la présente circulaire, de rappeler le contenu et la portée des différentes dispositions législatives et réglementaires figurant au code général des collectivités territoriales, au code de la route et au code de l'urbanisme et permettant, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, de fonder les décisions éventuelles des autorités locales en matière de stationnement des autocaravanes.

I – Les fondements généraux des interventions des autorités locales en matière de stationnement de tout véhicule sur la voie publique

1) Sur la voie publique : c'est au code de la route qu'il convient en premier lieu de se référer. S'agissant de véhicules, les autocaravanes ne sauraient être privées du droit de stationner, dès lors que l'arrêt ou le stationnement n'est ni dangereux (art. 417-9 du code de la route), ni gênant (art. R. 417-10 et R. 417-11 du même code) ni abusif (art. R. 417-12 et R. 417-13).

Le droit de prescrire des mesures plus rigoureuses est accordé par l'article R. 411-8 du même code aux préfets, au président du conseil exécutif de Corse, aux présidents de conseils généraux et aux maires, dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par les lois et règlements, dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige.

En matière de circulation et de stationnement, ces pouvoirs sont fixés par l'article L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales. Cet article oblige clairement les autorités qui en sont investies, quand une décision de limitation ou d'interdiction ne s'applique qu'à certaines catégories de véhicules, à en définir avec précision les caractéristiques. Encore doivent-elles se référer à des données en relation avec leur effet sur la circulation, telles que surface, encombrement, poids...

2) Au titre de leurs pouvoirs généraux de police dont l'article L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales définit largement l'objet, les maires sont sans doute fondés à interdire et à sanctionner toutes activités ou situations entraînant des troubles au bon ordre, à la salubrité publique, etc... dans l'ensemble de la commune, sur la voie publique ou ailleurs. Ils disposent ainsi de moyens juridiques importants pour lutter contre les bruits nocturnes, l'écoulement des eaux usagées, les dépôts d'ordures, l'étalement d'objets que peut entraîner un usage abusif de l'autocaravane en stationnement en tant que mode d'hébergement. Mais c'est alors le comportement des utilisateurs des autocaravanes plutôt que les autocaravanes elles-mêmes qu'il convient de mettre en cause.

Sauf circonstances locales exceptionnelles, les motifs légaux tirés de l'article L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales ne permettant pas d'édicter à l'encontre de toutes les autocaravanes une interdiction générale de stationner sur l'ensemble de la commune. La jurisprudence du Conseil d'Etat s'est du reste toujours montrée hostile aux interdictions générales et absolues.

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES**

3

Si les risques paraissent plus importants lorsque ces véhicules sont occupés, il est néanmoins suffisant pour les prévenir, de limiter les interdictions à certaines zones particulièrement sensibles, tout en préservant le droit à une halte nocturne en quelque endroit de la commune.

L'aménagement d'aires spéciales d'étape en bordure des zones les plus exposées permettrait de favoriser le respect des règlements communaux et d'en légitimer l'adoption aux yeux des usagers et éventuellement du juge administratif.

II – Les fondements particuliers des interventions des autorités locales en matière de stationnement des autocaravanes sur le domaine privé

Le code de l'urbanisme comporte certaines dispositions visant le stationnement des autocaravanes sur le domaine privé. Celles-ci se trouvent être, au terme de l'article R. 443-2, assimilées aux caravanes.

Comme ces dernières, elles peuvent donc :

- Se garer librement dans les bâtiments et remises et sur les terrains où est implantée la construction constituant la résidence de l'utilisateur (R. 443-13).
- Stationner en dehors de ces terrains aménagés sur toutes autres parcelles privées sous les conditions suivantes :

- ♦ accord de la personne ayant la jouissance des lieux ;
- ♦ une durée maximale de trois mois par an, car tout stationnement pendant plus de trois mois par an, consécutifs ou non, d'une caravane ou autocaravane, y est subordonné à l'obtention par le propriétaire du terrain sur lequel elle est installée, ou par toute personne ayant la jouissance du terrain, d'une autorisation délivrée par la mairie au nom de la commune ou au nom de l'Etat selon le cas (R. 443-4 à R. 443-5-3).
- ♦ une occupation d'une même parcelle par six caravanes ou autocaravanes en abris de camping, au plus.

Cette facilité peut néanmoins être retirée par le maire (R. 443-3-1) ou le Préfet (R. 443-3-2) pour les motifs énoncés à l'article R. 443-10 lorsqu'il est porté atteinte à « la salubrité, la sécurité et la tranquillité publiques, au paysage naturel ou urbain, à la conservation des perspectives monumentales, à l'exercice des activités agricoles et forestières, ou à la conservation des milieux naturels de la faune et de la flore ».

Aussi bien la prise en compte de l'enjeu touristique lié à l'accueil des autocaravanes, que les dispositions qui viennent d'être rappelées, doivent donc conduire à des attitudes et des comportements nuancés mais respectant naturellement les orientations de la politique de l'urbanisme et de sites et notamment des directives sur la protection et l'aménagement du littoral.

...

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES**

4

Les dispositions relatives au stationnement des autocaravanes dans les communes rappelées ci-dessus s'appliquent sans préjudice des dispositions spécifiques aux gens du voyage prévues par la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et par les dispositions de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

C'est pourquoi il est souhaitable que vous portiez ces informations à la connaissance des maires de votre département, afin que toute décision en ce domaine soit conforme aux textes en vigueur et que l'accueil des usagers des autocaravanes s'effectue dans les meilleures conditions.

Fait à Paris, le

Le Ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure et des libertés locales

Dominique de VILLEPIN

Le Ministre de l'équipement,
des transports, de l'aménagement du territoire,
du tourisme et de la mer

Le Ministre délégué au Tourisme,



Supension Air
VBAir



Vérin de nivellement
E&P Hydraulics



Chauffage autonome
Webasto et Eberspacher



Climatisation
de toit et intégrée



SERVITED

TACHYGRAPHES & ÉQUIPEMENTS

SPÉCIALISTE DU
VÉHICULE DE LOISIRS

Equipements : caméra de recul,
pile lithium, panneau solaire, chauffage autonome...



WWW.SERVITED.FR



OUVERTURE
du site internet

ANTARION

Batteries Lithium Premium POWER +

100
Ah
AMPÈRES HEURE

150
Ah
AMPÈRES HEURE

200
Ah
AMPÈRES HEURE

280
Ah
AMPÈRES HEURE

2
ANS
GARANTIE

3500
CYCLES

2000
W
PUISSANCE MAX.

BLUETOOTH

Convertisseur jusqu'à 2000W

Charge jusqu'à 100A



WWW.ANTARES-DIFFUSION.COM



Rallye Promenade Grand tour de l'Aude 2022

Sortie organisée par Véronique et Jean-Loup Benoit et par Annie et Michel Allignol.

Nous avons été accueillis par les organisateurs à notre arrivée le 13 Mai à Gruissan. Ils nous ont expliqué le déroulement du séjour : tous les soirs briefing, jeux et remise du feuillet d'étape du lendemain. Chaque feuillet rassemble l'itinéraire de la journée et une liste de questions auxquelles nous devons répondre par équipes.

Le départ a eu lieu de l'aire des 4 vents à Gruissan le dimanche 15 mai, arrivée au camping municipal de Caunes-Minervois le vendredi 19 mai.

Les 12 équipages camping caristes ont été divisés en 4 équipes dont les noms étaient en rapport avec les questions des feuillets.

Les « Corbières »

Samedi 14 : visite du Vieux Gruissan

Dimanche 15 : traversée des Corbières et visite d'une cave avec dégustation de vins et repas chez un viticulteur de Cucugnan.

Les « Cathares »

Lundi 16 et mardi 17 : vestiges des châteaux Cathares : passage par Puylaurens, Puivert et Fanjeaux.

Les « Canal du midi »

Mercredi 18 : passage par Montolieu et visite de la dernière Chapellerie de chapeaux en feutre de Montazels

Les « Truffes et Olives »

Jeudi 19 : dégustation d'huiles et d'olives dans une oliveraie et passage par Rieux ;

Vendredi 20 : Statue en marbre rose à Caunes Minervois

Tout au long de notre séjour, nous avons rencontré des villageois et des artisans qui nous ont plus au moins aidés à répondre à nos questionnaires (😊), mais avec beaucoup de gentillesse et de sympathie.

Nous terminons cette semaine par un apéritif dinatoire avec le classement des équipes et la remise des diplômes pour les questionnaires et les jeux. Et nous avons la chance de faire une jolie photo de groupe le samedi avant notre départ grâce au journal local « La semaine du Minervois ». Nous remercions notre président M Roger Marin qui gère le 3CAMB de

donner à ses membres des semaines exceptionnelles comme celle-ci et un très grand merci aux organisateurs pour leur travail, leur investissement et leur amabilité.



OFFRE SPÉCIALE Adhérents FFACCC

Remise de **60€ TTC***
sur votre prochaine
intervention en atelier*

Nos clients
parlent de nous

Faites comme eux,
partagez vos avis !

P Paul RIGAIL
1 avis
★★★★★ il y a 5 mois

Ravi de retrouver mon camping-car tout beau et sans rien faire ! Isabelle, personne extrêmement agréable et professionnelle, a géré tout notre dossier; les techniciens ont fait un travail remarquable. Toute l'équipe est à nos petits soins. Nous reviendrons !

Grêle, inondation,
accident, effraction, entretien

Quels que soient la marque et le
modèle de votre véhicule, nous
apportons une solution technique

Et grâce à nos nombreux
agrèments pas
d'avance de frais*

**VOTRE
SPÉCIALISTE**
DE L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION
ET L'AMÉNAGEMENT
de camping-cars,
caravanes, Vans
et fourgons

CTCARR CENTRE TECHNIQUE
CARROSSERIE
Partenaire de ACCESSOIRES



Retrouvez l'atelier le plus proche
de chez-vous et les offres du moment sur
www.ctcarr.com

Assurances partenaires



Consulter la liste de nos agrèments sur www.ctcarr.com

Dans le cadre d'un sinistre assurance 60€tc à déduire du montant de la franchise. Dans le cadre d'une réparation (hors sinistre assurance) Remise de 60€ TTC 60€ de la facture, remise applicable sur une facture d'un montant minimum de 600€ TTC, non remboursable en tout ou partie. Valable jusqu'au 31/05/2023 sur présentation de la carte adhérents FFACCC en cours de validité. En France, la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels non classés dans le domaine public routier est strictement interdite. SUNROAD EQUIPMENT - 307 650 705 RCS NARBONNE - 21 de Plaisance - 11100 Narbonne. Photos et visuels non contractuels. Code action : PROR

GLORIA
l'original

BOSCH
BATTERIE
POWER

POMPE L'EAU DE N'IMPORTE
QUELLES SOURCES

18V

L'INDISPENSABLE!

MULTIJET 18V

VOTRE NETTOYEUR MOBILE DE **HAUTE PERFORMANCE**

NETTOYER • ARROSER • MOUSSER • PULVÉRISER • BROSSER



www.gloria-jardin.fr

Les Saintes Maries de la Mer



SÉJOUR AUX SAINTES MARIES DE LA MER

Octobre 2022

Partis de l'Est de la France pour ce long voyage, agrémenté de quelques pauses avant la destination finale, qui s'est déroulé sans problème.

Nous sommes accueillis par les organisateurs bienveillants et souriants. Ils nous dirigent vers notre emplacement face à la mer, bien plat et néanmoins plaisant.

Nous recevons les dépliants pour les visites et sorties à venir. Nous commençons par la procession des Saintes Maries. Un samedi bien occupé, puis le dimanche c'est génial avec le défilé des pèlerins.

Tous les jours de la semaine on enchaîne promenades en petit train, bateaux, Les marchés, spectacle des manades avec le lâcher de jeunes taureaux, c'est « Vachement » bien. Ensuite spectacle aux arènes pour un concours trop beau.

Puis promenade en 4 X 4 pour découvrir la faune et la flore camarguaises sans oublier les flamants roses. Pour terminer ces belles journées de découvertes, soirée tzigane au restaurant « le Radeau » superbe ambiance. Voilà vraiment une sortie où nous avons été bien occupés. N'oublions pas le repas en commun au cours duquel toute l'équipe a fêté l'anniversaire de la « jeune » Andrée avec un magnifique gâteau local couronné de 72 allumettes (Faute de bougies). Ce moment a été grandement apprécié lors de sa dégustation. Malheureusement toutes les bonnes choses ont une fin et nous repartons avec plein de souvenirs.

Nous remercions nos deux organisateurs Andrée et Marcel Quirin ainsi que Nicolle et Michel Lallemand pour ce beau séjour avec une deuxième semaine inoubliable et de belles personnes. Encore Merci à vous.

Michelle et Daniel TRICOTEL

Les Saintes Maries de la Mer



Photos : A. Quirin

Les Saintes Maries de la Mer - Évocation de l'arrivée des Saintes



OMNIconseur Vitalité®

*L'Omniconseur Vitalité,
la "Rolls" de la cuisson !*

L'appareil nomade par excellence !

- SANS ODEUR
- SANS PROJECTION
- 800 watts
- 3,5 Ampères
- H 28 x L 31 x P 28 cm

L'Omniconseur Vitalité 4000
Un seul appareil pour tout
cuisiner dans votre camping-car,
caravane et mobil-home !

les **6**
bonnes raisons
de l'adopter



1^{er} Prix "Coup de cœur du public"

Fabrication Française
Garantie 15 ans
Écoresponsable
Économie d'énergie
de 50 % à 70 %

www.omniconseur.com



FORUM DES VOYAGES À SAINT AMAND MONTROND 2022

ACCUEIL



Réunion des
Présidents



C.A. ET A.G.



LES EXPOSANTS



OUVERTURE DU FORUM



SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LES 100 PLUS BEAUX DETOURS DE FRANCE



SOIREE DE GALA ANIMEE PAR LE SOSIE VOIX DE FLORENT PAGNY



400 camping-caristes se sont réunis

Voyage

Mercredi 9 et jeudi 10 novembre, un forum des voyages s'est tenu à la salle Aurore. Impossible pour les Saint-Amandois de n'avoir pas croisé au moins l'un des 200 camping-cars venus pour l'occasion. « *Cela représente environ 400 personnes* », précise Patrick Lablanche, président de la Fédération française des associations et clubs de camping-cars.

Au programme, partage d'expériences, organisation de voyages collectifs, mais aussi découverte de producteurs et d'artisans locaux. Par ailleurs, le salon



rayonne également sur l'économie locale, puisqu' « *en moyenne, un couple de camping-caristes dépense 60 € par jour* », précise le président, qui tient à remercier la municipalité et ses administrés pour l'accueil réservé à sa communauté.

LA FÊTE DES LUMIÈRES 2022 À LYON

du 7 au 11 décembre 2022

Le mercredi 7 décembre après-midi, le camping international de DARDILLY accueille les 12 équipages venus participer à la traditionnelle fête des lumières de LYON. Ils arrivent du nord, du sud, de l'ouest, de l'est de France et de Belgique. Cinq clubs de la FFACCC, Sud Motorhome, CCC Est, UCCF, CCCNP et ACCAP sont représentés sur les douze équipages.

A 18h, tout le groupe se retrouve autour du traditionnel apéritif de bienvenue dans la salle de l'hôtel IBIS tout proche. Je leur présente le programme de cette sortie, les consignes, les commodités, les facilités de la City Card, puis nous confirmons les différents groupes des deux visites de l'office du tourisme de « Bellecour au Vieux Lyon » et « Les pentes de La Croix Rousse et le mur des lyonnais célèbres »

Le lendemain matin les participants se rendent à Bellecour, via le bus 89, dont l'arrêt est à une centaine de mètres du camping, puis le métro. Ils vont prendre part aux différentes activités de leur city card, LYON City Boat sur la Saône, musée des Confluences, Beaux-Arts, GADAGNE, maison des Canuts, théâtre de GUIGNOL et bien d'autres.

A 11h à l'office du tourisme, place Bellecour, le premier groupe est pris en charge par Jean, un des meilleurs guides, pour découvrir « Bellecour et le vieux Lyon ».

En début d'après-midi une partie du groupe se retrouve à l'arrêt du métro « La Croix Rousse » pour découvrir « Les pentes de La Croix Rousse et le mur des lyonnais célèbres ».

En cette soirée du 8 décembre les lyonnais déposent des lumignons sur le rebord de leurs fenêtres pour remercier la Vierge, dommage que cette tradition périclite au fil des années. C'est aussi la première soirée de la fête des lumières, dans un périmètre fermé et contrôlé, qui clôture cette première journée.

Après une bonne nuit, ce vendredi matin est libre pour tout le monde, seule une visite « des pentes de La Croix Rousse et le mur des lyonnais célèbres » est programmée en début d'après-midi pour une partie des participants. Les autres continuent à visiter au gré de leurs goûts et envies les sites offerts par la city card.

En soirée, la fête des lumières continue aussi au Parc de la Tête d'Or avec plusieurs spectacles dont, cette année, « les lumignons du cœur ».

Samedi, deux visites sont programmées, une le matin pour « Bellecour et le vieux Lyon » et une autre en début d'après-midi pour « Les pentes de La Croix Rousse et le mur des lyonnais célèbres ». Tous les équipages ont participé aux visites.

Cette dernière journée de validation des City Cards permet à chacun de profiter encore des sites offerts et en soirée la fête des lumières continue.

Dimanche, c'est un peu grasse matinée pour tout le monde, puisque c'est à l'heure du déjeuner, précédé comme il se doit, d'un apéritif que nous nous retrouvons à l'Hôtel IBIS pour partager un menu avec des spécialités lyonnaises que chacun a pu choisir !!

L'après-midi, c'est quartier libre avec possibilité de retourner à Lyon avec des tickets TCL, vendus au camping. La plupart des équipages repartiront le lendemain matin, fin de la sortie.

Bernard Depierre



La Cathédrale Saint Jean revisitée



Les lumignons



Depuis la rive gauche de la Saône



Repas de clôture



Place des Terreaux

La FFACCC et la grande famille des camping-cars

À l'origine étaient les pionniers... Dès 1903, un industriel bordelais crée « la Bourlinguette » 7,00 mètres de long, roues ferrées ! Une chambre de bonne y est intégrée ! En 1908, la roulotte automobile d'un baron intègre piano et téléphone que le personnel branche à l'étape ! 1913 : le Loiret, 2,7 tonnes. Renault 4 cylindres de 3,6 litres (vitesse 30 km/h). Une pièce de collection restaurée.

Tous ces véhicules, et ceux qui ont suivi jusque dans les années 50-60, construits plus ou moins artisanalement étaient-ils des camping-cars ?

Depuis ces dernières années, les reportages TV ainsi que les publicités des constructeurs et bien sûr les réseaux sociaux laissent à penser (à croire ?) qu'il existerait des catégories distinctes de véhicules de loisirs ayant des droits différents. Qu'en est-il exactement ?

Le terme de « camping-car » est un mot d'usage courant, reconnu dans les dictionnaires depuis 1952, pour désigner un véhicule habitable !

Juridiquement, il n'y a pas de différence entre un van, un fourgon aménagé et un camping-car homologué.

Ils appartiennent à la catégorie M1 comme les voitures : « Véhicules affectés au transport de personnes comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum. » (champ J sur la carte grise).

Ils ont la mention VASP « Véhicule automoteur spécialisé ». La catégorie VASP regroupe entre autres les ambulances, les camping-cars, les dépanneuses, les food-trucks, les tracteurs et autre remorques agricoles ! (champ J1 sur la carte grise).

L'homologation VASP n'a pas d'impact sur leur droit à circuler et stationner.

Donc, camping-cars, fourgons et vans sont soumis aux mêmes limitations de vitesse que les voitures. Ils ont aussi le même droit à stationner sur n'importe quel emplacement autorisé. Peu importe que l'on dorme, ou pas, dans le véhicule.

Stationner n'est pas camper ! Que dit le Code de la Route ?

Le stationnement est une des composantes de la « circulation » dans le cadre du Code de la Route. En conséquence, « tout ce qui ne peut se faire dans le cadre de la circulation lorsque le véhicule roule ne peut se faire non plus lorsque le véhicule est en circulation sans déplacement, soit arrêté, soit en stationnement ».

Donc, tant pour le déploiement des toits de certains vans que pour la plupart des camping-cars, les stores, tables et chaises, les paraboles ou l'ouverture de lanterneau, de marchepied, ressortent de la notion de camping puisqu'on ne peut pas rouler lorsque c'est ouvert.

Mais...

On peut stationner comme n'importe quel autre véhicule de type M1 en respectant ce qui est ci-dessus, sans rejet de liquides, dans la limite de 7 jours (cas général) selon le Code de la Route.

Si une de ces conditions n'est pas remplie, il s'agit d'acte de camping qui peut être verbalisé (amendes de 1^{ère} à 5^e classe selon les cas).



1913, le Loiret.

Tout dépendra alors de l'état d'esprit des forces de l'ordre plus ou moins pointues dans leurs connaissances du « droit » ou bien tout simplement « l'interprétation » des règles, ou bien encore (quant à leur zèle), aux instructions qui leur sont données pour verbaliser, selon que la municipalité est plus ou moins anti-camping-cars.

Et la FFACCC dans tout ça ?

Que l'on conduise un pick-up, un van, un fourgon aménagé, une capucine, un profilé, un intégral, un liner, nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs !

Nous sommes tous concernés par les restrictions de stationnement : arrêts souvent illégaux, panneaux illégaux, barres de hauteur, développement d'aires privatisées, etc.

La FFACCC est la seule fédération ne regroupant que des utilisateurs de véhicules de loisirs. La seule ne défendant que le point de vue des camping-caristes. Rejoignez-la ! Plus nous serons nombreux et unis, plus nous aurons de force !

Christian Millot,
Responsable de la commission communication de la FFACCC
Jean-Pierre Ruellé,
Chargé de la communication de la FFACCC

Venez nous rencontrer au Salon du Bourget : Hall 2B STAND 6

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS

Espace Danton - 3, rue Danton 92240 Malakoff

Consultez notre site: contact@ffaccc.info

e-mail: seccr.ffaccc@orange.fr - Tél.: 0 800 800 158 (appel gratuit)

NEWSLETTER NOVEMBRE-DECEMBRE 2022



Suite à des problèmes techniques nous n'avons pas pu vous faire parvenir la newsletter de novembre



Euro CC 2023

Depuis le 1er décembre il est possible de s'inscrire en ligne pour l'Euro CC et les prolongations.

ATTENTION : le nombre d'équipages est limité à 300 !

Sur le site de la FFACCC vous trouverez tout le programme

<https://www.ffaccc.info/ficmeurocc>



CA et AG de la FFACCC

Suite à des démissions, des renouvellements et nouvelles candidatures ; la composition du bureau et du comité exécutif a été modifiée lors du CA et de l'AG de Saint Amand Montrond.



Comité exécutif et bureau de la FFACCC

Bureau

Président : **Patrick LABLANCHE**

Vice-Présidents : **Marie Madeleine COUTURIER**, secrétaire générale
Daniel COLLOMBET, trésorier

Autres membres

Jean-Pierre RUELLÉ : Responsable de la communication - Relation avec les médias

Danielle ROZIAU : Responsable Partenaires

Bernard DÉPIERRE : Responsable du Site Internet et de la Gestion de la base en ligne

Jean-Claude MOUFFLE : Responsable Salons – forum – voyages

Roland KRATTINGER : Adjoint à la communication

Organigramme et commissions: <https://www.ffaccc.info/organigramme>



Trottinettes électriques



Si vous possédez une trottinette électrique, vous devez souscrire une assurance responsabilité civile spécifique, pour les dommages que vous pourriez causer en circulant avec ce véhicule. Une assurance personnelle peut également être utile pour les dommages dont vous pourriez être victime. Vous pouvez aussi avoir intérêt à assurer votre trottinette, en fonction de sa valeur. Le conducteur d'une trottinette non assurée est passible d'une amende qui peut atteindre 3 750 €.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16008>

Nouveaux partenaires

Le nombre de partenaires ne cesse d'augmenter, preuve de l'intérêt que suscite notre Fédération.

Ci-dessous les nouveaux partenaires des mois d'octobre – novembre.

Campings et Stationnements :

- Camping du Chemin de Cassel (Nord)
- Camping Camp du Domaine (Var)
- Aire de Services de Vichy / Bellerive sur Allier (Allier)
- Beurivage Camping & Lodges (Allier)
- Camping de la Vallée de l'Oise Guise (Aisne)
- Camping les Acacias (Seine-et-Marne)

Commerçants :

- Château du Grand Caumont (Aude)
- Mousse Monde (Indre-et-Loire)
- Les Chocolats de Nicolas (Somme)
- SAS Jardinerie du Brivadois Villa Verde (Haute-Loire)

- FBI Groupe Elec.com (Seine-et Marne)
- FBI Groupe Elec.com (Bas-Rhin)
- FBI Groupe Elec.com (Var)

Spectacles et Manifestations :

- Cabaret des belles Poules (Maine-et-Loire)

Les plus beaux détours :

- Ambert (Puy-de-Dôme)
- Argentan (Orne)
- L'Argentière-La-Bessée (Hautes-Alpes)
- Aubusson (Creuse)
- Avallon (Yonne)
- Bar-Le-Duc (Meuse)
- Etc... Une centaine à découvrir...

Vous pouvez retrouver tous ces partenaires sur notre site:

<https://www.ffacc.info/partenaires>

Loi Montagne

Depuis le 1er novembre la loi « Montagne » est entrée en vigueur, et ce jusqu'au 31 mars. Elle concerne 48 départements.

Pour connaître la liste des départements et des communes concernés :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/equipements-hivernaux-departements-et-communes>

Que nous faut-il pour nos camping-cars pendant cette période pour circuler dans les communes concernées ?

soit être équipé de 4 pneus hiver. Pour les prochains hivers, de 2022 à 2024, l'appellation « pneu hiver » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S » ou par la présence conjointe du marquage du « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

Soit détenir dans le coffre des chaînes à neige métalliques ou des chaussettes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;

Nouvelle signalisation :



Jusqu'à la fin 2022 uniquement des mises en garde, rappels à la loi. Mais ensuite ...

Réadhésions

Vous n'avez pas encore réadhéré à votre club, pensez-y !

Au 1er janvier 2023, votre protection juridique cessera. Alors ... n'hésitez pas !



Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes

Lors de vos rencontres avec des Camping-Caristes

Proposez-leur un Club



Proposez-leur une Adhésion



Proposez-leur un Club

Proposez-leur une Adhésion directe à l'UCCF

Découvrez les clubs...

L'Adhésion directe...

L'équipe de communication

FFACCC

3 Rue Danton,
92240 MALAKOFF

Tél : 0800.800.158 (Appel gratuit)

E-mail : contact@ffacc.info

Site : www.ffacc.info



Les camping-caristes du grand sud accueilli à l'Estive

La mairie de Foix a reçu les camping-caristes du grand Sud à l'Estive où s'est tenue leur assemblée générale. Une première en Ariège.

L'AGO des campings caristes du grand Sud regroupés dans un club dénommé « Sud Motorhome », créé en 1990, comprend de nombreux départements (09, 11, 12, 31, 32, 33, 34, 40, 46, 47, 64, 81, 82, 83 et une exception le Bas-Rhin 67). Ces clubs sont regroupés sous la bannière Fédération française des associations des clubs de camping-cars (FFACC).

40 camping-cars se sont ralliés sur le parking du stade, seule possibilité de les accueillir, soit environ 80 personnes sur les 140 équipages composant ce club.

Le bilan financier est positif. Le budget de l'année écoulée est positif. Le budget est de 40 000 €. Il se décompose avec les cotisations des adhérents et des partenaires qui achètent des pavés sur la revue trimestrielle titrée simplement « Sud Motorhome ». « Les contacts, précise Claude Maggioni, secrétaire de l'association, se font aussi par e-mails et par courriers postaux. »

Du côté des activités, composées essentiellement de sorties sur des sites déterminés par le choix des adhérents (France et pays européens les plus proches), l'attractivité est forte. De nombreux cam-



Norbert Meler (maire de Foix) et Elisabeth Clain (adjointe en charge de l'économie et du tourisme) ont reçu les campings caristes du grand Sud. / DDM.

ping caristes se retrouvent comme une sorte de ralliement effectué par petits groupes (3 à 4 campings roulent ensemble) pour éviter tout type d'engorgement routier dangereux.

Le programme des sorties est décliné sur la revue « Sud Motorhome ». Le club bien qu'associatif nécessite la délivrance d'un agrément de voyageur délivré par la FFACC.

En effet, Sud Motorhome est considéré comme une entreprise de voyage, mais ne nécessite pas pour autant une inscription au registre du commerce et des sociétés. L'adhésion au club coûte 57 € à l'année.

L'association se veut ambitieuse

En projets, 7 à 8 sorties pour 2023 dont 2 à l'international, au rythme d'une sortie mensuelle. Elles s'ef-

fectuent généralement hors saisons chargées en circulation.

Norbert Meler, maire de Foix, est venu à l'estive, avec Elisabeth Clain, adjointe en charge de l'économie et du tourisme, à la rencontre des campings caristes rappelant que « l'idée forte, ce sont des voyageurs qui vont de ville en ville, ils sont sur la terre d'Ariège comme chez eux. L'emplacement actuel (15 places) à proximité du parking de la Vigne devenu un peu exigü, nécessitera sans doute plus tard, un autre projet. Des places sont disponibles au camping municipal. »

Le club, enchanté par la qualité de l'accueil fuxéen, a effectué un don au CCAS de la ville de Foix.

Composition du bureau : président : Alain Casenave (Toulouse), trésorier : Bernard Loze (Foix), secrétaire : Claude Maggioni (Bazet 65). Le président national de la FFACC Patrick Lablanche était également présent.



LANE CENTERING*



ADAPTIVE CRUISE CONTROL*



TRAFFIC JAM ASSIST*

DUCATO. PRENEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE.

DUCATO AVEC CONDUITE ASSISTÉE DE DERNIÈRE GÉNÉRATION **LAISSEZ-VOUS GUIDER**



Arrivez sereinement à destination avec plus de sécurité et de confort grâce au Maintien au centre de la voie (Lane Centering), au Régulateur de vitesse adaptatif (ACC) et à l'Assistant de conduite dans les embouteillages avec Stop & Go (Traffic Jam Assist)*. Laissez Ducato, avec ses équipements de sécurité de dernière génération, vous offrir une conduite plus détendue, vous aider à réduire le risque d'accident et accroître la protection des passagers. Assurez-vous plus que jamais des vacances sans soucis en choisissant un camping-car sur base Fiat Professional Ducato.

Cette communication illustre les caractéristiques et les contenus spécifiques au modèle, qui peuvent être choisis par les constructeurs de camping-cars. Il faudra donc vérifier la disponibilité des caractéristiques du modèle que vous achèterez auprès de votre constructeur de camping-cars. L'équipement des modèles et leurs options peuvent varier en fonction d'exigences spécifiques relatives au marché ou aux dispositions légales.

*Lane Centering - Maintien au centre de la voie, Adaptive Cruise Control ou ACC - Régulateur de vitesse adaptatif, Traffic Jam Assist - Assistant de conduite dans les embouteillages avec Stop & Go, l'arrêt et le redémarrage automatiques.

[fiatcamper.com](https://www.fiatcamper.com)

FIAT
PROFESSIONAL

CONFERENCE DE PRESSE DU 16 JANVIER 2023**Daniel SPAGNOU, Maire de Sisteron****REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION MONTEE DE LA CITADELLE ET
DU STATIONNEMENT SUR LE SITE DU COLLET**

Depuis plusieurs années, une aire d'accueil officieuse s'est installée sur le site du Collet. L'affluence croissante au fil des années a causé plusieurs problématiques liées à l'accès :

- Une circulation difficile sur un axe étroit, pentu et passant
- Un croisement difficile avec les autres véhicules et notamment le petit train de la citadelle
- Un trafic présentant un risque pour les biens et les personnes
- La proximité d'une école maternelle, de la cantine municipale et d'un centre de loisirs.

Enfin sur le site du Collet, les incidents à répétition ont été constatés durant la saison estivale :

- Ordures
- Vidanges sauvages
- Comportements inappropriés dans l'enceinte du cimetière
- Agressivité envers le personnel du cimetière
- Remplissage de jerrican et de réservoir d'eau
- Camping sauvage aux abords du cimetière
- Un site non équipé pour cela : pas d'alimentation électrique, ni de sanitaires ou de tout à l'égout. Les usagers utilisent les toilettes et l'eau du cimetière.

Pour toutes ces raisons et afin de préserver la sécurité des personnes, la salubrité du site et le respect dû à la proximité du cimetière, j'ai pris la décision suivante :

- Un arrêté interdit l'accès à la montée de la citadelle aux véhicules de plus de 5 mètres de long, remorques comprises et 2 mètres de haut (exception faite pour les riverains, le service public, les véhicules de secours, les travaux et le petit train touristique).
- Un deuxième arrêté interdit le camping sauvage sur le site du Collet afin de préserver le site historique, naturel, l'esthétique et le calme qui s'impose à proximité d'un cimetière.

Ces arrêtés n'ont pas pour objectifs de bannir les véhicules de loisirs de Sisteron, ils seront toujours les bienvenus sur les deux aires aménagées et au camping. D'ailleurs, nous réfléchissons à aménager une nouvelle aire ou étendre l'une des deux existantes.

Le camping-car club de Digne les Bains a été associé à la réflexion et Monsieur le président comprend la décision face aux arguments exposés. Le contrôle de légalité a aussi été consulté afin de s'assurer du fondement juridique de l'acte.

La signalétique est en place. L'information sera communiquée aux applications et presse spécialisée afin d'informer de cette mesure.

QUESTIONS/REponses :

Q : voulez-vous bannir les camping-cars du centre-ville ?

R : bien sûr que non, ce sont des visiteurs qui représentent un intérêt pour la commune. Ils disposent de deux aires d'accueil en centre-ville, ce qui n'est pas le cas partout. Habituellement les aires sont situées loin des centres. Une réflexion est en cours sur l'extension et l'amélioration des aires existantes, cela se fera en concertation avec les utilisateurs.

Q : est-ce que cette décision vise les camping-cars ?

R : comme précisé, l'interdiction du camping sauvage concerne toute forme de camping « tente, camping-car, caravane, van, fourgon » puisque le lieu ne s'y prêt pas. Pour ceux souhaitant faire du camping, Sisteron en a un, pour les autres, nous avons aménagé des aires d'accueil avec accès à l'eau, électricité et vidange. Il me semble que c'est la moindre des choses de payer un minimum pour l'accès à des services et c'est plus confortable pour les utilisateurs.

Q : pourquoi interdire le camping alors qu'ils ne dérangent personne au Collet ?

R : plusieurs utilisateurs ont eu des comportements inappropriés, ils font leur vaisselle dans le cimetière, se douchent, bronzent sur le parking, jettent leurs ordures, font leur vidange dans les champs et utilisent gratuitement l'eau pour leur réservoir. Les employés du cimetière sont témoins de leur agressivité et de leur comportement irrespectueux.

Q : n'était-il pas envisageable de régler par des horaires ?

R : plusieurs solutions ont été envisagées mais cela n'aurait pas répondu à la problématique de l'accès inadapté et des comportements irrespectueux sur ce site.

Q : n'était-il pas plus judicieux d'aménager le site pour répondre aux besoins des utilisateurs ?

R : premièrement, cela n'aurait pas résolu la problématique de l'accès. Deuxièmement, cela aurait induit des travaux et des coûts importants puisqu'assainissement et tout à l'égout ne sont pas installés là-haut. La présence nombreuse de campeurs dérange les visiteurs du cimetière et il y a un enjeu esthétique car la présence de campement sauvage impacte la vue depuis la citadelle.

Tarifs en vigueur des aires :

Stationnement7€/24h
Electricité5.20€/4h
Eau et vidange4€/10 min et 120L



UBAYE - HAUTE-PROVENCE

SISTERON

12 | MERCREDI 18 JANVIER 2023 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Fini le camping sauvage aux abords de la citadelle et du cimetière

L'affluence croissante des camping-cars et fourgons aménagés entraîne des difficultés de circulation sur l'axe étroit et très pentu qui mène à la citadelle.

Ce lundi 16 janvier après-midi se tenait à la mairie une réunion avec le maire Daniel Spagnou, ses services, la police municipale, la gendarmerie et le club des camping-caristes 04/05, concernant la circulation des camping-cars dans le centre-ville. Et plus particulièrement dans la rue de Provence pour une montée à la citadelle, voire jusqu'au Collet où nombre d'entre eux et des fourgons plus ou moins aménagés ont pris l'habitude de faire un stationnement sauvage.

Leur affluence croissante entraîne des difficultés de circulation sur cet axe étroit et très pentu qui longe une école maternelle, le site de parcours dans les arbres, le restaurant scolaire et le centre de loisirs du Tivoli. Le croisement difficile avec les autres véhicules et le petit train touristique qui fonctionne, lui, de mai à octobre, a amené la municipalité à prendre un premier arrêté.

Puis un second, pour le site du Collet, avec vue imprenable certes, mais jouxtant le cimetière, au vu des incidents à répéti-

tion : vidanges sauvages, remplissage de jerricans, voire douches avec l'eau du cimetière et utilisation de ses toilettes, agressivité avec le personnel communal, "oubli" de poubelles. Une décision prise « pour des raisons de sécurité des personnes, de la salubrité du site et du respect du cimetière », précisait le maire. « Ce n'est cependant pas pour bannir les véhicules de loisirs de la ville, bien au contraire. Outre les deux aires existantes et le camping qui accueille bien volontiers les véhicules de loisirs, nous envisageons d'aménager une nouvelle aire, ou d'étendre l'une des deux existantes. »

Agnès BRAISAZ



Les panneaux ont été installés vendredi dernier. Photo Le DL/A.B.

REPÈRES

- Arrêté 1 : la montée est interdite aux véhicules de plus de 2 m de hauteur et 5 m de long (remorque comprise) exception faite pour les riverains, le service public, les véhicules de secours, les travaux et le petit train.
- Arrêté 2 : interdiction de toute forme de camping sauvage sur le site du Collet.
- Les aires de stationnement pour les camping-cars se trouvent à proximité de la gare et sur le parking du cours Melchior-Donnet.

« Cela a été formidable de nous associer à cette réflexion »



Le président du club dignois, Daniel Richaud : « Les municipalités nous associent bien volontiers dans leurs démarches ». Photo Le DL/A.B.

Daniel Richaud, le président du Camping-car club de Digne, fort d'une soixantaine d'adhérents dont des Haut-Alpins – puisqu'il n'existe pas d'association dans le département – participait à la rencontre lundi : « Cela a été formidable de nous associer à cette démarche, c'est vrai que nous avons l'habitude de travailler avec les collectivités. Depuis 13 ans qu'existe l'association, nous avons fait créer des aires d'aménagement comme à Malijai, Mison, Saint-Etienne-les-Orgues ou La Motte-du-Caire. Nous avons aidé à la rénovation de celle de Laragne et accompagnons la création de celles d'Oraison, Saint-Jean de Montclar et Jausiers ».

« Nous pouvons ainsi mettre en avant les besoins des camping-caristes : un point d'eau propre, un autre pour rincer les cassettes W-C., une grille pour eaux usées, un accès facile. Les municipalités, selon leurs moyens, peuvent opter pour des travaux faits par les employés communaux, passer par une entreprise privée ou acheter un automate », précise Daniel Richaud. « Il y a eu un gros boom du camping-car pendant le Covid. Mais l'engouement s'essouffle – avec l'augmentation des prix de l'essence, de l'assurance et de l'entretien – il y en a un nombre incroyable à revendre chez les concessionnaires. »

A.B.



DU 22 AU 30 SEPTEMBRE 2023

20 NATIONS

600 JOUEURS

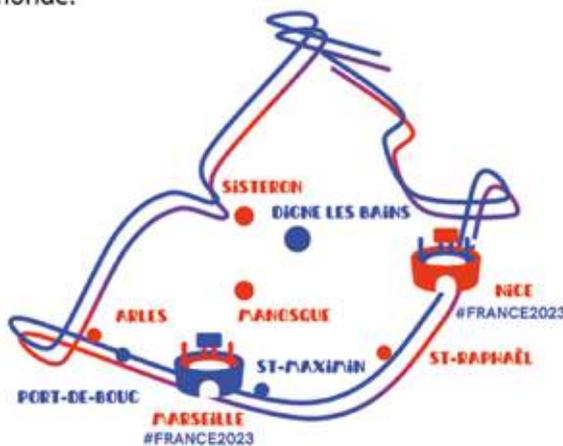
UNE PREMIÈRE DANS L'HISTOIRE DU RUGBY



FESTIVAL MONDIAL DU RUGBY AMATEUR

DU 22 AU 30 SEPTEMBRE 2023

Pour la première fois dans l'histoire du Rugby, 20 clubs représentant les 20 plus grandes nations du Rugby vont se retrouver pour faire de notre région la capitale du Rugby Amateur. Plus qu'une compétition sportive, cet événement historique valorisera les valeurs universelles du Rugby du 23 au 30 septembre 2023. Avec 600 joueurs, 60 matchs sur 7 jours de compétitions, cet événement sera suivi par 20 000 spectateurs et 100 millions de téléspectateurs à travers le monde.



Au total, 7 villes participent à cette manifestation sportive. Arles, Saint Raphaël, Port de Bouc et Saint Maximin accueilleront les phases de poules. Manosque et Sisteron, eux, accueilleront les quarts de finales tandis que les joueurs internationaux finaliseront la compétition à Digne les Bains pour les demi-finales, finale et tournoi de classement. Des animations seront proposées au grand public pendant toute la durée de la compétition avec notamment la mise en place de FanZone dans le centre-ville de Digne les bains pour suivre les matchs de qualifications en direct.



Du 22 au 26 Septembre 2023 : Cérémonie d'ouverture du Festival et Phases de poules dans les villes hôtes

Du 26 au 29 septembre 2023 : Quart de finale dans les villes de Manosque et Sisteron

À partir du 29 septembre : Demi-finales et finales dans la ville de Digne les Bains au Stade Jean Rolland

Pour suivre l'actualité et découvrir plus d'informations, rendez vous sur nos réseaux sociaux



www.festivalmondialrugbyamateur.com



Festival Mondial du Rugby Amateur



[festivalmondialrugbyamateur](https://www.instagram.com/festivalmondialrugbyamateur)

BEIGNETS MAURICIENS

Ainsi nommé car transmise par une amie guadeloupéenne qui la tenait d'une amie mauricienne....

Ingrédients

Pour 4 personnes
20 beignets environ

1 tomate
1 poivron vert
1 oignon
125 à 150g de petites crevettes décortiquées en boîte ou sous blister
5 C à S bombées de farine
Sel
Poivre une vingtaine de tours ode moulin
Eau



Préparation

Couper les légumes en petits cubes de quelques millimètres
Ajouter les crevettes
Mélanger
Ajouter la farine
Ajouter quelques C à S d'eau jusqu'à obtenir une pâte collante
Saler
Bien poivrer



Mettre 2/3 cm d'huile dans une poêle
A l'aide de deux cuillères à soupe former une quenelle bien serrée
Mettre dans l'huile, 4 ou 5 par cuisson
Laisser colorer

Peut se préparer la veille
Pour un passage rapide dans l'huile avant de les servir.
Se déguste:
Tel quel pour l'apéro
Sur un lit de salade, en entrée ou en plat



Bon appétit

Aline Deverine (UCCF)

DESSERT LEGER AUX POIRES CHOCOLAT

Qui fait de l'effet sans être compliqué ni long à préparer

Pour 2 personnes

INGREDIENTS

- 1 Yaourt Nature, de préférence Brassé
 - 1 Poire
 - 1 barre de chocolat à cuire (ou bien 4 ou 5 carrés selon les plaques)
- Pour le décor et le croustillant (option)
- 2 palets bretons (ou sablés, spéculoos...) émiettés ou amandes effilées grillées ou noisettes hachées

PREPARATION

Dans une verrine, une coupelle (ou simplement un verre) en verre ou plastique transparent pour voir le contenu

- Verser le Yaourt à parts égales (environ 4 cuillères à café par portion)
- Eplucher la poire, la couper en deux puis répartir chaque moitié coupée en petits dés sur le yaourt en recouvrant tout le yaourt
- Faire fondre le chocolat, avec 1 ou 2 cuillères à soupe d'eau pour qu'il soit plus liquide.
- Recouvrir les dés de poire avec le chocolat chaud.
- Parsemer d'amandes, noisettes ou miettes de gâteaux.
- Mettre au frigo pour une dégustation bien froide

VARIANTES

On peut remplacer les poires et le chocolat par :

- Des dés de pomme cuite arrosés de caramel liquide (1 pomme)
- Des rondelles de banane(cru) avec du chocolat ou nappées de gelée (allongée) de framboises ou de mures (1 banane)
- En saison estivale, des dés de pêche ou de nectarine crues se marient très bien avec la gelée de framboise ou de mûres. L'hiver pourquoi ne pas se tourner vers les fruits d'été, au sirop... selon votre imagination.
- On peut aussi utiliser des cigarettes russes ou des Mikado à planter dans la préparation plutôt que de la surmonter d'une couche de brisures de biscuits ou de fruits secs, pour le décor.
- Pour les plus gourmands, une grosse noix de crème chantilly en bombe peut remplacer le décor, mais c'est moins léger
- Plus simple encore, avec « les fonds de placard » : couvrir le yaourt avec de la compote de pommes (un pot individuel pour 2 ou bien deux à trois cuillères à soupe par portion) arrosée de caramel liquide. Décor de biscuits émiettés ou planter un biscuit entier.

Marie-Madeleine COUTURIER

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multirisque Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

- Les caractéristiques principales des services de voyage ;
- La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- Les repas fournis ;
- Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
- Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
- Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
- Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquiescer de ses obligations en tant qu'organisateur. Des que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements ont profité du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visés des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,
- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,
- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,
- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage,
- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars ; Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modifié, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fournitures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui ouvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intrépidité pour une activité, obligation annexée, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à un dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relever du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 - 1384 et 1385 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 23/09/2019

Sorties des Clubs 2023

Les voyages ou sorties des clubs sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et séjours FFACCC. Pour pouvoir participer, il faut être membre du club organisateur.



A3C (Ariège Camping-Car Club)

Du 1^{er} au 7 avril

Vélo voie verte en Ariège

Du 18 au 27 mai

Fête de la cerise et balade en Pays Catalan

Du 26 juin au 1^{er} juillet

Entre Corbières et Haut Languedoc

Du 16 au 24 août

Fête du cassoulet à Castelnaudary

Du 7 au 17 septembre

Balade dans le Tarn

Du 17 au 22 octobre

Fête du safran à Cajarc



Association Camping-Car Vendée

Fin sept. début octobre

Vendanges en Gironde

Voir à fin du document dans les sorties ouvertes à tous les clubs



Association Camping-Car Atlantique-Pyrénées

Du 20 février au 20 mars

Séjour au Royal Camping à Agay

Du 4 au 6 août

Chants marins à Paimpol

Du 27 août au 4 sept.

Grandes marées à Paimpol

Du 6 au 8 octobre

Assemblée Générale

Du 9 au 14 octobre

Prolongations Assemblée Générale

Du 15 au 19 novembre

Beaujolais nouveau à Beaujeu



Association Camping Club Morbihan

Du 2 au 12 mars

Balade au Puy de Sancy

Du 31 mars au 8 avril

Circuit du Maine et Loire

Du 19 au 29 mai

Circuit en Auvergne et estive à Allanche

Juin

Rando vélo en Presqu'île de Rhuys

Du 30 juin au 2 juillet

Fête des camping-cars à La Cheze (22)

Du 18 au 21 juillet

Fête du cochon grillé à Melrand

Du 2 au 15 septembre

Séjour dans le Val de Loire

Le 18 novembre

Assemblée Générale (lieu à confirmer)



Association Camping-Car du Nord Deux-Sèvres

Du 20 au 22 janvier

Galette des Rois à Saint Aubin des Ormeaux

Du 2 au 8 avril

Sortie Région Niortaise

Du 8 au 15 mai

Sortie vélo du Rhône au Rhin

Du 18 au 23 mai

Entre Loire et Cher

Du 13 au 15 juillet

Fête du pain à Mensignac

Les 29 et 30 juillet

Bateaux fleuris à Sainte Maxime

Du 1^{er} au 3 septembre

Montgolfiades à Thouars

Du 4 au 13 septembre

Sortie surprise André Vergnaud

Du 6 au 8 octobre

Assemblée Générale



ACcRéPa

Du 15 au 22 janvier
Du 5 au 10 mai
Du 20 au 27 mai
Du 23 au 30 juin
Du 9 au 15 juillet
Du 8 au 18 septembre
Du 30 sept au 1^{er} octobre
Du 7 au 22 octobre
31 décembre

Sortie neige au Grand Bornand (64)
Séjour au Croisic (44)
Séjour découverte dans la Creuse
Sortie dans le Morbihan
La Fête du Pain à Mensignac (24)
Circuit dans le Jura
Assemblée Générale à Tourouvre (61)
Circuit en Martinique
(à définir)



Association Ouest Camping-Car

Du 5 au 12 mars
Début mai
Du 22 au 27 mai
Fin juin à début juillet
Fin août à début sept.
Du 9 au 14 octobre
Du 3 au 5 novembre

Sortie neige : Les Contamines Montjoie
Stage de pêche pour les nuls
Découverte de la presqu'île Guérandaise
Vélo team : La Loire et ses châteaux
Vélo zen : La Mayenne
Séjour Baie de Somme : Saint Valéry sur Somme
Assemblée Générale à La Guierche (72)



Autostar Club

Du 16 au 26 avril
Du 3 au 17 mai
Du 30 mai au 10 juin
Mai/juin (à préciser)
Du 26 août au 19 sept.

Assemblée Générale dans le Nord
Les boucles de la Seine
Escapade vélo à Rennes et La Vilaine
Balade Normande
La Roumanie



Camping-Car 18 Club

Du 18 juin au 2 juillet

Circuit du Berry au pays de George Sand



Camping-Caristes Voyageurs Solidaires

Du 5 au 18 juin
Fin août à fin octobre

Armada à Rouen
Séjour en Roumanie (en cours d'élaboration)



Camping-Car Club Bavaria Pilote

Voir à la fin du document dans les sorties ouvertes à tous les clubs



Camping-Car Club Alpes Mont Blanc

Du 22 au 24 avril

Ouverture de la pêche au lac Genin (01)

Du 28 au 30 avril

Sortie de l'amitié, Lac de Lescheraines (73) Cascade de Pissieu

Du 10 au 14 mai

Route du Beaujolais

Du 2 au 4 juin

Sortie Lac Genin (01) vélo, pêche, marche

Du 16 au 18 juin

Col du Grand Colombier (01)

Du 7 au 9 juillet

Sortie Montagne (74) Vallée d'Abondance : marche et vélo

Du 6 au 9 septembre

Sortie montagne à Bramans (73)

Du 20 au 23 octobre

Assemblée Générale à Motz en Chautagne (73)

Novembre

Stage de danse à la Ravoire (73) (date à confirmer)



Camping-Car Club de Digne les Bains 04

Du 27 au 30 avril

Assemblée Générale à la station de ski de Chabanon, commune de Selonnet (04)



Camping-Car Club Des Vadrouilleurs

Du 5 au 12 mars

La Vallée de la Maurienne (Savoie)

Du 14 au 16 avril

Ecomusée d'Alsace

Du 18 au 21 mai

Camping de l'III à Mulhouse

Du 2 au 4 juin

Lac de Bouzey (Epinal/Vosges)

Du 23 au 25 juin

Hornbach (D) entre Sarreguemines et Haguenau

Du 14 au 16 juillet

Lac de Madine (Meuse)

Du 28 août au 3 sept.

Pêche à pied à Paimpol (Bretagne)

Du 15 au 17 septembre

Parc des oiseaux à Villars les Dombes (Ain)

Du 30 sept. au 1^{er} octobre

Brâme du cerf de nuit à St Croix/Rhodes en Moselle

Du 6 au 8 octobre

Assemblée Générale à Hornbach (Allemagne)

Du 16 au 19 novembre

Sortie dans le Beaujolais

Les 9 & 10 décembre

Marché de Noël en Alsace (lieu à définir)



Camping-Car Club Est

Du 17 au 19 mars

Soirée Carnaval à Francourt

Du 5 au 14 mai

Balade au Luxembourg : nouvelle découverte du Grand-Duché

Du 17 au 19 mai

Parc d'attraction Nigloland

Du 25 mai au 1^{er} juin

Séjour en bord de mer à Guidel (Morbihan)

Du 30 juin au 2 juillet

Balades Châteaux et bateaux à Vellersexel

Les 15 et 16 juillet

Exposition de voitures de collection à Basse-Ham (Moselle)

Du 11 au 13 août

Retrouvailles à Fresne Saint Mamès

Les 22 et 23 août

Parc animalier à Sainte Croix (Moselle)

Du 25 au 27 août

Séjour à Bellefosse

Du 7 au 14 septembre

Séjour en bord de mer à Guidel (Morbihan)

Du 20 au 22 octobre

Assemblée Générale à Illzach



Camping-Car Club Ile de France

Du 23 au 28 mai
Les 29 et 30 juillet
Du 2 au 9 septembre
Les 14 & 15 octobre

Moulin de Claude François et Fête aérienne à la Ferté Alais
 Week-end Barbecue à Fontains
 Dîner spectacle à Trans sur Herdres et Puy du Fou
 Assemblée Générale à Boissy Saint Léger



Camping-Car Club Nord Picardie

Du 17 au 19 mars
Du 9 au 12 juin
Du 20 au 29 juin
Du 7 au 9 juillet
Du 1^{er} au 15 septembre
Du 18 au 27 septembre

Assemblée Générale à Berck sur mer
 La fête de la Rose au Domaine de Chaalis
 Circuit en Champagne Escapade pétillante
 Pairi Daiza Brugelette (Belgique)
 Circuit Beaujolais Bourgogne
 Festival sur la Loire



Camping-Car Club Pays de Fayence

Du 24 au 26 mars
Du 6 juin au 11 juillet

Du 4 au 8 août
Du 22 au 30 septembre
1^{er} décembre

Assemblée Générale en Camargue
 Voyage au Cap Nord
 (ouvert aux adhérents de la FFACCC : complet)
 Corso lavande à Digne les Bains
 Mondial amateur rugby
 Repas du Club



Camping-Car Club Provence Côte d'Azur

Du 13 au 16 janvier
Du 10 au 13 février
Du 22 au 29 avril
Du 5 au 8 mai
Du 9 au 12 juillet
Du 13 au 15 juillet
31 décembre

Truffles à Richerenches (84)
 Fête du mimosa à Mandelieu la Napoule
 Séjour à Oraison (04)
 Assemblée Générale à Pignans (83)
 Sortie découverte du Périgord en bus à Mensignac (24)
 Fête du Pain à Mensignac (24)
 Réveillon de fin d'année



Camping-Car Club Rhône-Alpes

Du 24 au 26 mars	Fête du boudin à Pont Trambouze
Du 7 au 10 avril	Fête des œufs à Montrottier
Du 19 avril au 1^{er} mai	Circuit découverte des Pays-Bas
Du 18 au 24 avril	Bienvenue en Provence
Du 25 au 30 avril	Le pays de Pagnol et la légion à Aubagne
Du 1^{er} au 2 mai	La fête des gardians
Du 5 au 8 mai	Week-end pêche à Queige
Du 8 au 13 mai	Découverte de la Franche-Comté
Du 26 au 29 mai	Passerelle Himalayenne en Haute-Loire
Du 2 au 4 juin	Balade en canoë à Longeville
Du 11 au 19 juin	Découverte du Quercy
Du 16 au 23 juin	Le Canal du Nivernais
Du 30 juin au 2 juillet	Balade en quad dans le Beaujolais
Du 6 au 9 juillet	La fête de la cerise à Bessenay
Du 14 au 16 mai	Autour de Vichy
Du 21 au 31 juillet	La route du Champagne
Du 18 au 22 septembre	Découverte de l'Auvergne



Camping-Car Club Sud

Le 8 juillet	La Fête du pain à Mensignac (24)
---------------------	----------------------------------



Camping-Car Club Sud-Ouest

Du 15 au 17 février	Saint Valentin
Du 25 février au 5 mars	Le Gers
Le 14 avril	Michel Etcheverry
Du 22 au 30 avril	Le Tarn
Mai	Le Bugues
Juin	Sabres



Club DETHLEFFS France

Du 22 mai au 1^{er} juin	Le Haut Doubs et le canton de Vaud en Suisse
Du 26 juin au 5 juillet	Le Périgord : son patrimoine, sa gastronomie, son art de vivre
Du 8 au 15 juillet	La Fête du Pain à Mensignac (24)
Du 18 au 30 septembre	Sortie Assemblée Générale : sur les traces de D'Artagnan en Armagnac
Fin nov. ou début déc.	Au royaume du Cognac, du Pineau des Charentes et de leurs bouilleurs de cru



ITINEO le CLUB

Fin avril / début mai
Mi-juin

La Thiérache
Découverte de l'Ain



Sud MotorHome

Le 15 février
Le 7 mai
Le 26 juin
Du 18 au 22 juillet
Du 12 au 20 août
Du 18 au 27 septembre
Du 14 au 20 octobre

La Poule au Pot
L'Alsace
Sortie dans le Lot
Calèches dans le Périgord
Sortie cassoulet à Castelnaudary
Sortie dans le Tarn
Assemblée Générale dans le Lot



Union des Camping Caristes de France

Du 22 au 24 septembre
Du 24 au 28 septembre

Assemblée Générale à Muides sur Loire (41)
Prolongation Assemblée Générale

SORTIES 2023 OUVERTES A TOUS LES CLUBS

Toutes ces sorties sont proposées à tous les clubs de la FFACCC et ensuite chaque club propose ces sorties à leurs adhérents conformément aux réglementions liées à l'immatriculation voyages et séjours de la FFACCC et pour pouvoir participer, il faut être membre de la FFACCC.

Du 10 au 12 février	Galette des Rois à Guignen (35).....	AOCC
Le 17 février	La Saint Valentin à Saint Pierre du Chemin (85).....	CC18C
Du 2 au 30 mars	Séjour aux Saintes Maries de la Mer.....	CCC EST
Du 21 au 24 avril	Pêche à la truite à La Roche s/Yon.....	ACC VENDEE
Du 23 au 30 mai	Séjour au camping des oliviers à Oraison (04).....	CC18C
Du 5 au 10 juin	Balade Charentaise.....	ACC VENDEE
Du 6 juin au 11 juillet	Voyage au Cap Nord (complet).....	CCC PF
Du 7 au 11 juin	EURO CC en Italie.....	FICM
Du 9 au 11 juin	Parc Canadien à Muchedent (76).....	CCC BAVARIA PILOTE
Du 12 au 18 juin	Prolongation EURO CC.....	FICM
Du 14 au 28 juin	Armada à Rouen et Prolongations.....	CCC NP
Du 23 au 30 juin	Le Golfe du Morbihan.....	ACCREPA
Du 2 au 8 juillet	Pêche à pied dans le Morbihan.....	ACC VENDEE
Du 1^{er} au 3 septembre	Les nuits de Sologne.....	CCC BAVARIA PILOTE
Du 5 au 22 septembre	Circuit Gironde - Nord des Landes.....	CC18C
Du 11 au 16 septembre	Parc Exotica et Vendanges.....	ACC VENDEE
Du 1^{er} au 15 octobre	Séjour aux Saintes Maries de la Mer.....	CCC EST
Du 7 au 15 octobre	Salon VDL à Villepinte.....	FFACCC
Les 9 et 10 novembre	Conseil d'Administration et Assemblée Générale.....	UCCF
Les 11 et 12 novembre	Forum des Voyages à Saint Méen le Grand.....	UCCF
Du 2 au 7 décembre	Les Féeries de Noël à Laval.....	ACC VENDEE

NB : Toutes ces indications concernant ces sorties ont été, soit transmises par les clubs, soit relevées sur les revues . Elles peuvent subir des modifications. Il est donc suggéré de se renseigner auprès des responsables des clubs concernés pour plus amples renseignements.
Vous trouverez les programmes et les bulletins d'inscriptions sur le site internet de la FFACCC : www.ffaccc.info ou sur le site du club organisateur.

Créateurs de rencontres depuis 31 ans !



+ 2100 fermiers, vignerons et artisans vous invitent en camping-car

Tarif amical
30 € au lieu de 33 €



Le Guide des Étapes
+ Version Web + l'Appli



+ 240 nouvelles étapes

Livraison en Mars 2023
Après Mars, livraison sous 5 jours

france-passion.com 

BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2023

MARS 2023 - PÂQUES 2024

Tarif Amical FFACCC

Je demande mon inscription sur la liste des invités et je m'engage à respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

Je suis déjà "Invité(e) France Passion" et souhaite renouveler mon adhésion.

Mon N° de carte d'invité :

Nom, Prénom

Adresse

Email

Mon club

Je règle 30 € (au lieu de 33 €) par chèque bancaire à l'ordre de France Passion.

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

* à lire sur france-passion.com

benimar



Voyager à nouveau, ressentir à nouveau.

www.benimar.es

info@benimar.es

[@BenimarAutocaravanas](https://www.facebook.com/BenimarAutocaravanas)

[@BenimarAutocaravanas](https://www.instagram.com/BenimarAutocaravanas)

www.youtube.com/AutocaravanasBenimar